UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION (DPSE)

MEMOIRE DE MAÎTRISE

FILIERE : SCIENCES DE L'EDUCATION

OPTION : EDUCATION-FORMATION

SUJET :

GRATUITÉ DE L'ÉCOLE ET SCOLARISATION DES FILLES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ AU BÉNIN : ÉTATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Présenté et soutenu par :

HOUNSA Hounmènou Faustin

Sous la direction du :

Dr. MIGNANWANDE Hubert

Enseignant-Chercheur au DPSE,

COMPOSITION DE JURY :

Président / Rapporteur : Dr. Hubert MIGNANWANDE

Examinateurs : Dr. AYELO Justin & Dr. HOUNKPE Débora

Mention : Bien (14/20)

Soutenu, le 06 octobre 2017

Année Académique 2016-2017

SOMMAIRE

IN MEMORIUM 3
DEDICACE 4
REMERCIEMENTS 5
SIGLES ET ABREVIATIONS 6
LISTE DES TABLEAUX 7
LISTE DES FIGURES 8
RESUME 9
ABSTRACT 10
INTRODUCTION 11
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL 15
CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE 31
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 41
CHAPITRE IV : DISCUSSION ET SUGGESTIONS 57
CONCLUSION 64
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 66
ANNEXES 70
TABLE DES MATIERES 76

IN MEMORIUM

Ce document est realisé en mémoire de mon père géniteur Clément HOUNSA, qui a été la base solide de mon éducation.

DEDICACE

- Je dédie ce mémoire à ma mère Dansi DAIHUN pour tout son amour et toute son affection.
- Il est également de mon devoir de dédier ce mémoire à ma très chère épouse HOUNSA Valérie née AKOUTA pour toute l'affection qu'elle m'a témoignée, sans oublier son soutien de tout genre durant mes quatre ans d'études universitaires.

REMERCIEMENTS

➢ Je remercie d'abord le créateur qui m'a permis d'atteindre ce niveau d'étude et d'accomplir ce travail.

➢ Ensuite, un grand merci vient du fond de mon cœur, à l'endroit de Dr. MIGNANWANDE Hubert Enseignant-Chercheur au DPSE, Maître-assistant des Universités (CAMES) pour avoir accepté de diriger ce travail et pour ses conseils.

➢ Il m'est aussi important de témoigner toute ma reconnaissance aux enseignants du Département de Psychologie et des Sciences de l'Education (DPSE) pour m'avoir offert cette formation de qualité dont les fruits me seront bénéfiques tout au long de ma vie.

➢ Devoir parental m'oblige, un clin d'œil est fait à mes chers enfants qui ont souffert de mes absences intempestives à cause de mes études et dont les âmes ont discrètement œuvré en ma faveur afin que je puisse passer avec succès ce temps de formation.

➢ Enfin, merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré inlassablement et de toutes les manières à la réalisation de cette œuvre.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD : Association Française de Développement

APC : Approche par Compétences

CCS : Chef de la Circonscription Scolaire

CE1 : Cours Elémentaire, 1ère année

CEG : Collège d'Enseignement Général

CESE : Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfance

CI Cours d'Initiation

CNBU : Commission Nationale Béninoise de l'UNESCO

CP : Cours Préparatoire

CP : Conseiller Pédagogique

CSEC : Chef du Service des Examens et Concours

EGE : Etats Généraux de l'Education

ENI : Ecole Normale des Instituteurs

EPT : Education Pour Tous

MEMP : Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire

NPE : Nouveaux Programmes d'Etudes

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OEA : Organisation des Etats Américains

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEV : Programme En Vigueur

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Situation de l'accès à l'enseignement primaire dans la commune d'Aplahoué en 2016 34
Tableau II : Synthèse des cibles 37
Tableau III : Résumé de la recherche documentaire 38
Tableau IV : Situation des inscriptions depuis la prise de la mesure de la gratuité de l'école..... 41
Tableau V : Degré d'abandon des apprenants depuis la prise de la mesure en 2006..... 42
Tableau VI : Taille des effectifs..... 42
Tableau VII : Nombre moyen d'élèves par classe 44
Tableau VIII : Conséquences de la mesure de gratuité sur la bonne exécution des PEV 45
Tableau IX : Conséquences de la mesure sur le nombre de salles de classe..... 47
Tableau X : Conséquences sur les charges et dépenses de fonctionnement..... 49
Tableau XI : Raison de la non scolarisation des enfants..... 51
Tableau XII : Raisons de l'inscription au privé 52
Tableau XIII : Parents ayant au moins un enfant au public 52
Tableau XIV : Payement de la contribution..... 53
Tableau XV : Payement d'autres frais hors la scolarisation gratuite 53
Tableau XVI : Difficultés rencontrées dans le payement des frais 54
Tableau XVII : Appréciation de la mesure 54
Tableau XVIII : Effectifs totaux de 2011-2012 à 2015-2016 55
Tableau XIX : Effectifs et taux des filles entre 2011 et 2016 55

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Adéquation du nombre d'élèves par classe 43
Figure 2 : Conséquences de la taille des effectifs sur la qualité de l'enseignement 44
Figure 3 : Etat du matériel didactique 45
Figure 4 : Achat des manuels par les élèves 46
Figure 5 : Etat des salles de classes 47
Figure 6 : Existence de salles en matériaux précaires 48
Figure 7 : Payement d'autres frais par les élèves 48
Figure 8 : Taux de couverture des charges scolaires par la subvention de l'Etat 49
Figure 9 : Scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école 50
Figure 10 : Inscription des enfants dans les écoles privées 51

RESUME

L'éducation est le socle du développement de toute nation dit-on et aucune discrimination ne doit être constatée dans ce cadre. Ainsi, atteindre l'Education Pour Tous d'ici 2015, était un défi lancé par les 155 pays et 160 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux présents à New York en 2000. Le Bénin, qui n'est pas resté en marge de cet engagement universel, a pris des mesures pour atteindre ces objectifs. Au nombre de ces mesures, il y a la gratuité de l'école maternelle et primaire prise en octobre 2006. Cette mesure, saluée de tous, soulève cependant des interrogations diverses. Nous avons donc voulu, en travaillant sur ce sujet évaluer l'impact qu'a eu cette mesure après dix (10) années d'exécution, identifier les problèmes qu'elle pose et voir si son objectif premier, celui de l'allègement des charges des parents est atteint.

Pour y parvenir, nous avons adopté une démarche méthodologique qui a consisté en la combinaison aussi bien de la méthode quantitative que de la méthode qualitative. Un échantillon composé des acteurs principaux du système éducatif de la commune d'Aplahoué a été choisi. Il s'agit au total de trente-deux (32) sujets dont vingt-et-un (21) instituteurs, sept (07) Directeurs d'école, deux (02) Conseillers Pédagogiques, du Chef de la Circonscription scolaire d'Aplahoué et du Directeur Départemental des enseignements maternel et primaire Mono-Couffo.

Les résultats auxquels nous avons abouti après avoir soumis cet échantillon aux méthodes suscitées sont entres autres, l'augmentation sensible du taux de scolarisation des enfants en général et celui des filles en particulier du fait de la gratuité de l'école ; une augmentation qui a engendré d'autres problèmes tels que l'insuffisance de matériels didactiques et pédagogiques, les effectifs pléthoriques dans les classes, le manque d'infrastructures et autres.

Face à ces problèmes, nous n'avons pas manqué de faire quelques suggestions aussi bien à l'endroit de l'Etat que du coté des parents d'élèves afin que ces derniers jouent leur partition pour la réussite de cette décision prise par l'Etat béninois.

Mots clés : Scolarisation, fille, gratuité de l'école, commune, Aplahoué.

ABSTRACT

Education is the bedrock of the development of any nation, and no discrimination should be found in this context. Thus, achieving Education for All by 2015, was a challenge launched by the 155 countries and 160 governmental and non-governmental organizations present in New York in 2000. Benin, which has not remained on the sidelines of this universal commitment , has taken steps to achieve these goals. Among these measures, there is free kindergarten and primary school in October 2006. This measure, welcomed by all, raises however various questions. We therefore wanted, by working on this subject, to evaluate the impact that this measure has had after ten (10) years of implementation, to identify the problems that it poses and to see if its main objective, that of the reduction of loads of parents is reached.

To achieve this, we adopted a methodological approach that consisted of the combination of both the quantitative method and the qualitative method. A sample composed of the main actors of the educational system of Aplahoué commune was chosen. It is a total of thirty-two (32) subjects of which one (21) teachers, seven (07) School Directors, two (02) Pedagogical Advisors, the Chief of the School District of Aplahoué and the Departmental Director of Maternal and Primary Education Mono-Couffo.

The results we have achieved after having submitted this sample to the methods raised are among others, the significant increase in the schooling rate of children in general and that of girls in particular because of the free schooling; an increase that has led to other problems such as lack of teaching and learning materials, overcrowded classrooms, lack of infrastructure and others.

Faced with these problems, we did not fail to make some suggestions as well to the State as to the side of the parents of students so that they play their part for the success of this decision taken by the Beninese state.

Keyswords : Schooling, girl, free school, town, Aplahoué.

INTRODUCTION

L'homme naît pour vivre en société. Pour ce faire, il a besoin d'acquérir les connaissances utiles à son savoir-vivre, à son savoir-être et à son savoir-faire. Cette mutation de l'homme « animal » en homme « civilisé » se fait par le processus de l'éducation. Dans le monde actuel, le moyen principal d'éducation après celle parentale est l'école. Elle prépare l'enfant à la vie en société et à ses responsabilités et même à sa participation dans la gestion de la cité. Au fil des siècles et des évolutions techniques, le besoin en éducation s'est considérablement accru pour conserver les acquis et favoriser l'innovation.

Auparavant réservée à des catégories sociales privilégiées, à l'élite, elle s'est élargie à partir du XIX^{e} siècle à tous et particulièrement aux filles. Aujourd'hui dans la plupart des pays du monde, c'est l'école qui assure l'éducation de tous les enfants. Elle est gratuite, obligatoire, publique, laïque et relève de la responsabilité des Etats. « L'école pour tous » ayant mis du temps à s'imposer, fait que l'on considère l'histoire de l'école comme une conquête du droit à l'éducation. Ce droit reconnu aujourd'hui comme un droit de l'enfant n'est toutefois pas garanti dans tous les pays du monde. Il existe de très grandes inégalités entre les pays riches et pauvres dans l'accès à l'éducation.

Au Bénin, la Constitution du 11 Décembre 1990 dans ses articles 8, 12 et 13 prend des dispositions concernant l'éducation des enfants. En son article 8, elle dispose : « *la personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé,* à *l'éducation, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi ». En son article 12, elle dispose : « L'Etat et les collectivités publiques garantissent l'éducation des enfants et créent les conditions favorables à cette fin ». Et en son article 13, elle stipule que « l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public ».* Les résolutions des Etats Généraux de l'Education (EGE, 1994), affirment que l'Education est la première priorité du Bénin.

L'affirmation de cette priorité transparaît dans la loi d'Orientation de l'Education Nationale (Loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) en ses articles 1, 2, 3 et 4, qui précisent et insistent sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. De plus le Bénin a adhéré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le deuxième objectif est l'« Education Pour Tous » (EPT). Toutes ces dispositions traduisent l'attachement de notre pays à l'éducation de base pour tous.

C'est dans cette optique que le gouvernement du Bénin, en octobre 2006, a proclamé la gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire. Le pays a alloué presque 25 % de son budget prévisionnel de 2007 (19 % en 2006) au secteur de l'éducation.

Cette gratuité consiste en la suppression des frais de scolarité. Elle a eu un impact considérable sur l'effectif des élèves à la rentrée 2006. L'adhésion a été significative. Mais les problèmes n'ont pas tardé à se présenter. Au nombre de ces problèmes, nous pouvons citer les effectifs pléthoriques, le manque de salles de classes, des problèmes financiers pour les écoles etc. Notre étude, après avoir éclairé le contexte actuel de l'éducation primaire nationale et plus précisément dans notre cadre d'étude consistera à vérifier l'impact réel de cette mesure sur la santé de notre éducation, afin de voir si cette mesure était le coup de pouce qu'il lui fallait ou si elle reste insuffisante.

Au Bénin, malgré tous ces avantages pour la scolarisation des enfants et notamment des filles, il est révélé que le taux d'illettrisme des femmes n'est toujours pas des moindres et constitue l'un des indicateurs du sous-développement des pays en voie de développement (Akihiro, 1994 : 47). Coombs (1989 : 101) disait qu'en ce qui concerne le monde en développement, il est désormais largement admis que l'éducation des filles conditionne tous les autres éléments dont dépend l'évolution d'une société : régulation des naissances, santé de la famille, hygiène personnelle, nutrition, réceptivité aux innovations et motivations des enfants au plan éducatif ; car ce sont elles, les futures mères et éducatrices de la famille. Malheureusement aujourd'hui elles forment la majorité des défavorisés du système éducatif. Il est donc

clair que l'éducation des filles constitue un moyen de lutte pour le développement à long terme. C'est pour cette raison que conformément aux objectifs de la conférence de Jomtien en 1990 sur l'Education Pour Tous (EPT), la scolarisation et le maintien des filles à l'école est placé au cœur des préoccupations des Etats. Selon le rapport mondial 2012/2013 sur l'EPT, 65 millions de filles dans le monde n'ont pas encore accès à l'école. En Afrique, environ 41 millions de filles en âge d'aller à l'école n'ont pas pu jouir de leur droit à l'éducation (UNESCO, 2010 : 109).

Le Conseil ordinaire des Ministres du 21 novembre 2015, après avoir statué sur une communication du Ministre d'Etat en charge de l'Enseignement Secondaire a décide d'étendre la gratuité de l'enseignement jusqu'en classe de Terminale, uniquement pour les filles avec une incidence financière de 3,2 milliards de Franc CFA. Rappelons qu'avant cette mesure d'extension, la gratuite de l'enseignement de la classe de 6ème à celle de 3ème pour les filles était évaluée à 4,5 milliards de Franc CFA.

Tous ces avantages au profit de la scolarisation des filles doivent nous amener à faire un état des lieux en ce qui concerne la scolarisation des enfants notamment celle des filles dans la commune d'Aplahoué, une commune frontalière à la nation togolaise et qui se trouve dans le département du Couffo au Bénin. Un position géographique qui n'est pas sans conséquence sur les habitants de cette commune, d'où la nécessité pour nous de nous poser les questions suivantes : la gratuité de l'école maternelle et primaire est-elle effective dans la commune d'Aplahoué ? Cette gratuité de l'école a-t-elle impacté la scolarisation des enfants en général et celle des filles en particulier dans la commune ? Cette gratuité a-t-elle enregistré des problèmes ? si oui, quelles solutions pouvons y apporter ?

Autant de questions qui nous amènent à choisir le présent sujet de recherche intitulée : **«** *gratuité de l'école et scolarisation des filles dans la commune d'Aplahoué au Bénin : états des lieux et perspectives* ».

Le présent travail de recherche est structuré en quatre chapitres. Le premier prendra en compte la présentation du cadre théorique, le second chapitre quant à lui mettra en exergue le cadre de l'étude et la démarche méthodologique, le troisième ;

la présentation et l'analyse des résultats et enfin au dernier chapitre nous aurons la discussion et les suggestions.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Dans le présent chapitre, nous exposons la problématique, les objectifs et les informations théoriques se rapportant à notre thème de recherche.

1.1. Problématique

L'éducation étant le reflet des systèmes politiques en vigueur dans tous les pays du monde (Laourou, 2005 : 28), la conférence mondiale sur l'éducation tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990 a proclamé l'éducation des filles comme une priorité absolue et a lancé un programme visant à éliminer les obstacles socioculturels qui empêchent les femmes et les jeunes filles d'avoir des chances égales dans tous les domaines de la vie. Depuis le lancement de ce programme, la Banque Mondiale (BM) a presque doublé le montant de ses prêts à l'éducation. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lui aussi a multiplié le montant de ses dépenses à ce sujet. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a accepté d'affecter le quart de son budget à l'éducation de base (Deblé, 2000 : 69).

Mais encore, près de 750 millions de personnes sont analphabètes. A ce chiffre s'ajoutent 121 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école. Dans nos pays d'Afrique subsaharienne, ce sont 40 % des adultes qui sont analphabètes avec 75 % des femmes (UNESCO, 2010 : 174).

Au Benin, la situation n'en est pas loin car le taux d'analphabétisme est de 60 %. Des années 90 à nos jours, le taux de scolarisation brut a triplé et atteint 91 %. C'est dans ce contexte que le gouvernement béninois, à l'issue du conseil des ministres du 13 octobre 2006, a adopté la mise en application d'une disposition constitutionnelle : la gratuité de l'école maternelle et primaire. Renchérie par celui (Conseil des Ministres) du 21 novembre 2015, décidant d'étendre la gratuité de l'enseignement des jeunes filles de la classe de seconde à la Terminale pour un coût financier de 3,2 milliards de Franc CFA. Les effets ont été immédiats et se sont traduits par une inscription massive des enfants. On dépassait les un million d'inscrits. Cette gratuité prend en compte les frais d'écolage uniquement (IFADEM, 2014 : 71).

Cependant, cette gratuité pose de nombreux problèmes parlant des charges qu'elle implique autant pour les écoles que pour les parents. En effet, les effectifs pléthoriques de 2007 n'ont pas été sans conséquence : des salles de classes insuffisantes ; celles disponibles bondées ; le manque d'enseignants… D'un autre coté, des frais supplémentaires sont exigés : frais de composition, de bulletins, de cahiers d'activité ; exigence des Nouveaux Programmes d'Etudes, aujourd'hui appelés programme en vigueur (PEV) (Dovonou, 2008 : 27).

En effet, les Nouveaux Programmes d'Etudes, basé sur l'approche par compétences met l'apprenant au cœur de la construction de son savoir. Il nécessite donc que l'apprenant ait les informations nécessaires. Cela se fait à travers les manuels et cahiers d'activités. Il va donc de soi que les apprenants doivent nécessairement en disposer. Cela représente donc pour une année, un certain nombre de manuels et cahiers à acheter par le parent, et donc un budget pour le parent à chaque début d'année.

Dans ces conditions, où le parent doit supporter la nourriture (pas de cantine), le déplacement, acheter plusieurs cahiers d'activités, payer les frais de composition et autres, *y a-t-il encore gratuité* ? Y a-t-il éducation lorsque 60, 70, 80 écoliers se retrouvent dans une même classe et très souvent à trois par table ? La gratuité de l'école telle que mise en œuvre permet-elle vraiment l'amélioration de nos résultats en matière de scolarisation ? Sommes nous vraiment prêts pour la gratuité de l'école telle que idéalisée dans notre constitution ?

En effet, les actions engagées jusque là par l'Etat et les organismes internationaux ont seulement permis de noter un accroissement de l'effectif des filles scolarisées. Il est alors indispensable de poursuivre les actions d'une part et d'innover d'autre part ; d'autant plus que nous savons qu'en Afrique sub-saharienne et notamment au Bénin, les pesanteurs socioculturelles continuent toujours d'influencer la scolarisation des filles. Ces situations nous ont amené cette question fondamentale : Quel est réellement l'impact de la gratuité de l'école telle que conceptualisée de l'éducation primaire sur les filles dans la commune d'Aplahoué ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette interrogation ci-dessus, des objectifs sont fixés.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Objectif général

L'objectif général poursuivi est d'évaluer l'impact de la gratuité de l'école sur les filles à Aplahoué.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de :

- analyser l'effet de la gratuité sur le taux de scolarisation des filles par des statistiques de fréquentation sur 5 ans en comparaison ;
- identifier dans une certaine mesure, les problèmes posés par la gratuité de l'école dans la Commune ;
- vérifier l'effectivité d'un changement par rapport aux charges des parents.

Pour atteindre ces objectifs, des hypothèses de recherche sont formulées.

1.3. Hypothèses

- La mesure de la gratuité de l'école permet une augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement des filles du cycle primaire.
- La gratuité de l'école au Bénin, pose entre autres des problèmes d'effectifs pléthoriques, de manque de salles de classe, d'insuffisances de matériels didactiques.
- Les charges supportées par les parents concernant la scolarisation de leurs enfants sont allégées.

1.4. Clarification conceptuelle

1.4.1. Fille

C'est un être humain, enfant scolarisable du sexe féminin prépubère.

1.4.2. Ecole

L'éducation comprend la formation intégrale de l'homme : intelligence, cœur, esprit, volonté. Tandis que l'instruction n'en constitue qu'une partie : l'éducation intellectuelle. Un enseignant qui ne se soucie que de la transmission d'un savoir, de

la réussite de ses élèves aux examens, n'accomplit qu'une partie de sa tâche ; il ne fait pas œuvre d'éducation (Macaire, 1986 : 87).

Ainsi, l'école est cette entité du système éducatif où se déroule l'instruction et l'éducation, c'est-à-dire la formation des individus, l'enseignement des règles basiques de vie en société ainsi que les bases nécessaires à la construction de la personnalité et à l'accomplissement des individus.

1.4.3. La gratuité

La gratuité traduit le fait de donner quelque chose à quelqu'un sans rien bénéficier en retour. Elle traduit un fait sans contrepartie. Dans notre contexte, *la gratuité de l'école* signifie que l'on inscrit les enfants à l'école sans payer les frais de scolarité.

1.4.4. Scolarisation

La notion de scolarisation est polysémique.

Elle en réfère dans un premier sens à l'offre scolaire en direction des enfants (on parle ainsi de taux ou de formes de scolarisation et, plus récemment, de déscolarisation). Elle fait également référence au processus selon lequel l'enfant acquiert progressivement le statut et le « métier » d'élève et incorpore une forme de culture et d'*habitus* (Perrenoud, 1994). Elle désigne également par extension le processus conduisant à acclimater à l'école, par des moyens didactiques au sein de disciplines scolaires incorporant un rapport au monde et aux œuvres, un savoir qui lui est extérieur, ou à créer un savoir propre (Chervel, 1998 : 57).

1.4.5. Education

Autrefois avant le XVI^{e} siècle, on employait les termes « nourrissement » et « institution » pour parler de l'éducation. De là, vient le terme « instituteur ». D'après le dictionnaire Larousse (2013), le terme éducation vient du latin *ex duccerer*, c'est-à-dire tirer hors de ... Selon l'UNESCO (2002 : 78), elle peut se définir en termes généraux en tant que ''l'ensemble des méthodes de formations humaines, ou de manière plus étroite, en tant que processus d'acquisitions des connaissances dans des institutions spécialisées''. Quant à Nekpo (1999 61),

« *éduquer quelqu'un signifie le façonner sur les plans à la fois physique, comportemental et intellectuel afin de lui permettre de vivre une vie sociale conforme aux normes du milieu immédiat et des divers milieux où il est appelé à évoluer par la suite* ».

De façon générale, l'éducation est une action exercée sur la fille pour développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales, ainsi que son caractère. C'est l'ensemble de moyens qui contribuent à façonner un être (fille). Et l'éducation, en particulier l'enseignement primaire a pour but de préparer la fille à la vie, de lui donner un premier niveau de formation générale, physique, civique, morale, intellectuelle et sociale. Elle doit notamment la préparer à s'intégrer utilement dans la société tout en poursuivant ses études.

1.5. Revue de littérature

La mesure de la gratuité de l'école a pour objectif de favoriser l'accès à l'école de tous les enfants sans distinction.

La gratuité de l'école a été une longue conquête dont l'un des principaux meneurs est Ferry (1882 : 101) qui déclarait que « *la rétribution scolaire est encore le plus mauvais des impôts : non seulement il est blessant pour une partie de la population, celle qu'il met dans la nécessité de réclamer la gratuité, mais c'est un impôt inique non proportionnel. Il frappe au rebours des besoins, au rebours de la fortune* ».

En Afrique Subsaharienne, la gratuité de l'enseignement primaire a été abordé au Congo, après sa constitutionnalisation par Kandolo On'Ufuku Wa Kandolo (2007 : 21). Le but poursuivi par sa recherche est de mettre à la disposition du Gouvernement et des acteurs politiques, les ONG et les partenaires de l'enseignement un schéma pratique pour la mise en place effective de la gratuité de l'enseignement primaire dans son pays. Ce schéma pratique consiste en ce que, d'une part, une loi spéciale, au sens strict du mot, soit prise pour organiser la gratuité et, d'autre part, que des institutions étatiques (en dehors de celles qui existent ou le renforcement de celles-ci) chargées de veiller à la mise en œuvre de cette gratuité soient mises en place. Une telle proposition appelle quelques précisions. La gratuité

de l'enseignement primaire poursuit des objectifs divers : réduire le taux d'analphabétisme en vue d'augmenter celui de scolarité et alléger la charge des parents pour la scolarisation de leurs enfants.

Il mentionne que les membres de direction, le corps enseignant et mêmes les parents d'élèves des écoles congolaises ont trouvé utopique et même irréaliste la position gouvernementale dans un contexte où l'Etat n'arrivait pas à payer les enseignants. Cependant, au terme de ses travaux, qui avaient pour objectif d'identifier des mécanismes spécifiques de mise en œuvre de cette mesure, il a conclu que malgré celle-ci des contributions obligatoires subsistent, variant d'une école à une autre et sous des dénominations diverses. Il en arrive à la conclusion selon laquelle, qu'il ne suffit pas de proclamer la gratuité pour accroître les effectifs des élèves. Le défi de la qualité comme celui du travail doit être relevé. Ce défi suppose des actions à entreprendre dans au moins trois axes fondamentaux : l'amélioration des compétences et des conditions de vie des enseignants, la conception des programmes d'études et la gestion des écoles.

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante du Québec à travers une analyse comparative des pays tels que l'Allemagne, le Mexique et la Suède conclut que les études de cas réalisées ont démontré au moins une chose : la gratuité scolaire est possible dans des contextes politiques, sociaux et économiques variés. La façon dont elle est mise en œuvre dépend surtout de la volonté politique du pays.

À l'issue de ce qui précède, il est évident que l'éducation constitue un facteur clé pour le développement des pays en voie de développement. Pourtant, tout cela passe par un tout autre type de lutte : celle des contraintes liées à la promotion de l'éducation pour tous. Ces contraintes sont essentiellement de deux ordres : celles liées à la demande en éducation et celles liées à l'offre en éducation.

1.5.1. Contraintes liées à la demande en éducation

Ces contraintes regroupent notamment la pauvreté, le besoin des enfants pour des tâches agricoles, la faible importance accordée à l'éducation des filles, le bas niveau d'éducation des parents, le sexe du chef du ménage, la taille du ménage et la religion.

- **Pauvreté**

La situation économique des personnes pauvres les empêche de satisfaire pleinement leurs besoins d'éducation. Les pauvres pensent à se nourrir d'abord et ensuite aux besoins secondaires. Donc l'initiative de mettre un enfant à l'école est jugée comme une dépense supplémentaire. Les frais tels que les droits d'inscription, les uniformes, le transport et les fournitures scolaires découragent les parents. En effet, à chaque rentrée scolaire, l'accumulation de ces dépenses s'élève à un montant tel que les parents d'élèves se trouvent incapables de les satisfaire. Par exemple, dans les zones sous-scolarisées du Nord de la Côte d'Ivoire, l'avantage concurrentiel que présente l'école coranique sur l'école « moderne » contribue à la faiblesse de la scolarisation dans ces zones (Tapé, 1996 ; cité par Ibata, 2003) car les dépenses exigées par l'école coranique sont en effet moindres que celles relatives à l'école « moderne » (Marietou, 1997 ; cité par Ibata, 2003 : 59). Les parents préfèrent donc choisir soit de s'abstenir d'emmener les enfants à l'école, soit d'opter pour des écoles coraniques.

Le revenu et la richesse des parents jouent aussi un rôle important tant sur l'enrôlement que la progression des enfants. Jacoby (1994 : 87), Jamison et Lockheed (1987 : 63) trouvent que le revenu non salarial a le même impact sur la scolarisation des garçons et des filles, alors que Handa (1996 : 127) pense que le revenu a un plus grand impact sur la scolarisation des filles seulement.

- **Besoins des enfants pour des tâches agricoles/ménages**

Les activités courantes rencontrées dans nos pays sont les travaux domestiques et champêtres. Ces travaux requièrent une main d'œuvre importante. Le conflit entre l'école et le travail en économie paysanne décrit par Kamuzora (1984 ; cité par Ibata, 2003 : 111) montre combien la scolarisation limite la contribution des enfants à la production domestique. Cet arbitrage entre l'école et les travaux domestiques fait par les parents va amener ceux-ci à ne pas scolariser leurs enfants puisque la production domestique est prioritaire. Les filles sont de plus en plus associées à ces travaux. Par exemple dans l'Ouest du Cameroun, les jeunes filles participent aussi bien aux travaux champêtres les plus laborieux que les garçons.

Elles s'occupent aussi des travaux domestiques. Ainsi, avoir des filles est une source de richesse que la providence a elle même donné. En Côte d'Ivoire, les travaux extrascolaires qui concernent aussi bien les travaux domestiques que les travaux champêtres, la garde des animaux, l'exercice du petit commerce, etc., constituent un obstacle à l'accès et surtout au maintien des filles à l'école (Dedy et Bih, 1997 : 91).

- **Faible importance accordée à l'éducation des filles**

Dans nos sociétés traditionnelles, la jeune fille est perçue d'une part, comme une main d'œuvre au service de sa mère, et d'autre part comme une épouse reproductrice (Marietou, 1997 ; cité par Ibata, 2003 : 35). C'est ce qui traduit dans l'effectif scolaire dans nos pays, la faible proportion des filles. Ce jugement malheureux hérité des traditions africaines, condamne des millions de filles sous l'ornière de la non scolarisation. Cependant, il existe une controverse parmi les conclusions des auteurs. Certains tendent à montrer que les filles sont plus favorisées que les garçons en termes d'accès et de progression (Chernichowsky 1985 : 28).

Selon l'EPT (2005 : 201), « les données empiriques de nombreux pays africains montrent aujourd'hui un taux d'accès en 1ère année égal ou proche de 100 %, mais peu sont proches de l'achèvement universel du cycle primaire du fait du problème de la rétention des élèves, surtout les filles, au cours du cycle ».

D'après le *Document de synthèse du Plan Décennal de Développement du secteur éducatif béninois* (2006-2015), un certain nombre de problèmes persistent dans le sous-secteur de l'enseignement primaire. Parmi ces problèmes, nous pouvons noter des problèmes d'équité qui se manifestent par une répartition inégale des effectifs entre les différentes régions et surtout par un écart entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons, dû principalement au faible taux de scolarisation des filles. Cette étude a permis d'identifier quelques causes de la déperdition d'effectifs scolaires chez les jeunes filles telles que les conditions économiques et sociales difficiles des familles, la pénurie d'enseignants et l'insuffisance du niveau de leur qualification, le conditionnement idéologique de la société féodale qui considère la femme comme un objet plutôt qu'un sujet, etc.

- **Bas niveau d'éducation des parents et sexe du chef de ménage**

Le niveau d'éducation des parents influent fortement sur la scolarisation de leurs enfants. Les parents ayant déjà fréquenté l'école ont une grande préférence à emmener leurs enfants à l'école. En revanche, ceux n'ayant pas un niveau scolaire appréciable, ni n'ayant fréquenté l'école accordent moins d'importance à la scolarisation de leurs enfants

Concernant le sexe du chef de ménage, une étude montre qu'au nord de la Côte d'Ivoire, les Chefs du ménage (CM) de sexe féminin assurent une scolarisation plus forte que leurs homologues de sexe masculin (Toto, 1999 : 21). Beaucoup d'évidences empiriques existent sur le lien entre le niveau d'instruction des parents et la scolarisation des enfants. On peut citer les travaux de Chernichovsky (1985 : 40), Glewwe et Jacoby (1994 : 38), Lloyd et Blanc (1996 : 42). Dans beaucoup d'autres cas, l'éducation de la mère est plus déterminante que celle du père : Behrman et Wolfe (1987), Singh (1992 : 51). Ces conclusions sont parfois contestées, Cogneau et Morin (2001 : 101) ont montré que la relation statistique entre l'éducation de la mère et la scolarisation des enfants à Madagascar est biaisée.

Ce mécanisme peut aussi jouer par l'effet de goût qui veut que la préférence et le goût des parents à l'éducation fassent qu'ils désirent la même chose pour leurs enfants.

- **La taille du ménage**

Le nombre élevé de personnes dans le ménage, notamment des enfants très jeunes, limite les capacités du parent à investir dans la scolarisation des enfants. Ainsi, la relation entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants pourrait être négative surtout dans les ménages pauvres. Les études réalisées en Afrique tendent à infirmer cette hypothèse classique. En Côte d'Ivoire, on observe un effet ambigu. Montgomery *et al.* (1995 : 110) cité par Ibata (2003 : 29) ont effectué une étude comparative sur la Côte d'Ivoire et le Ghana, et montrent qu'en milieu rural la taille du ménage à un effet positif sur la scolarisation et qu'en milieu urbain, l'effet est négatif. Une autre étude de Dedy et Bih (1997 : 127) montre que la taille du ménage

agit négativement sur la mise à l'école particulièrement dans les régions sous scolarisés.

- **La religion**

Les enseignements ainsi que les pratiques de certains groupes religieux peuvent affecter la scolarisation, surtout celle des filles. La plupart des parents musulmans affirment privilégier la pratique religieuse chez les filles. L'école publique laïque, apparaît comme un des obstacles majeurs à la vie spirituelle des familles qui, pour la contourner, préfèrent garder leurs enfants à la maison ou les inscrire à l'école coranique (Trah, 1996 : 67). L'école est perçue comme un lieu de dépravation des mœurs, lieu de rupture avec le milieu familial, contrairement à l'école coranique qui enseigne le respect, la soumission et les principes de la religion musulmane (Marietou, 1997 ; cité par Ibata, 2003 : 106). Toto (1999 : 37) prouve qu'en zone urbaine comme en zone rurale, les chefs de ménages chrétiens scolarisent plus les enfants que ceux d'obédience musulmane.

- **Autres facteurs**

Parmi les facteurs socioculturels, il faut citer également les grossesses et mariages précoces et la perception de l'éducation en conflit avec les valeurs traditionnelles. Il faut noter l'impact de certaines maladies telles que la pandémie du SIDA sur la demande éducative. D'après une estimation de l'AFD (2004 ; citée par Dougnon *et al*, 2006 : 108), certains pays comme le Malawi, la Zambie, le Zimbabwé et l'Afrique du Sud verrons d'ici 2020 leur population se réduire d'un quart par rapport à une situation d'évolution démographique normale à cause du SIDA.

1.5.2. Facteurs liés à l'offre d'éducation

C'est l'ensemble des facteurs institutionnels et ceux liés à l'école.

- **Facteurs institutionnels/politiques**

Les inégalités sont également expliquées par les facteurs tels que l'insuffisance du budget publique pour les secteurs sociaux, l'inadéquation des dépenses publiques pour certaines couches sociales, l'instabilité politique, les

tensions sociales, le manque d'une stratégie claire sur l'éducation des filles et des femmes. À ces facteurs, il faut aussi ajouter le bas statut de la femme en général, les perspectives d'emploi limitées et l'orientation des femmes vers des disciplines non scientifiques et techniques. De plus, la capacité insuffisante de collecte et d'analyse de données pour la recherche et l'utilisation d'une politique appropriée, l'inadaptation de l'école aux valeurs traditionnelles et la complexité des démarches administratives sont aussi à la base des faibles taux de scolarisation et des inégalités dans les pays.

- **Facteurs liés à l'école**

Les systèmes scolaires dans leur organisation constituent en eux-mêmes un frein dans le processus de scolarisation. Le nombre de places à l'école, la distance des écoles et des lycées, le nombre insuffisant d'enseignants, les coûts d'inscription trop élevés, les stéréotypes à l'école (manuels scolaires), les enseignant(e)s non sensibilisé(e)s aux problèmes de genre, les programmes non adaptés à la culture traditionnelle, … tous ces facteurs sont très influents sur l'éducation des enfants notamment les filles.

L'analyse au Bénin des données des années scolaires 2001-2002 et 2002-2003 réalisée par Brossard (2003) révèle que les facteurs tels que la faible distance au chef lieu de la commune (moins de 10 km), la présence d'eau courante, le ratio élève/enseignant inférieur à 65 et la disponibilité des guides du maître augmentent la rétention dans le système.

D'autres facteurs tels que l'exclusion des filles enceintes, le harcèlement sexuel, le manque de cantines scolaires (particulièrement pour nomades et dans les zones rurales), les services hygiéniques manquants ou non adaptés, la mauvaise qualité de l'enseignement et le calendrier scolaire inadapté au calendrier des travaux agricoles sont non négligeables.

1.5.3. Evolution du concept de gratuité

Après la décolonisation, plusieurs types de régimes se sont succédé et de nombreux pays ont expérimenté le modèle populiste et socialiste prôné par l'URSS se mettant dans le rang desdits « pays non alignés ». Le Bénin, notre pays a

expérimenté ce type de régime (populiste) sous la révolution dirigée à l'époque par le Général M. KÉRÉKOU. Cette politique mettait en avant l'idéologie et des politiques d'affectation volontariste des ressources par la planification. Pour la plupart des Etats africains, la planification était devenue un des instruments du rite de légitimation du pouvoir et offrait l'occasion à ses composantes ethniques ou régionales de négocier et de trouver des compromis sur la localisation de certaines infrastructures. Par ailleurs, la planification véhiculait l'idéologie de la régulation économique et sociale par l'Etat gardien de la justice sociale contre les forces ''aveugles'' du marché et du profit.

C'est dans ce contexte de centralisme que la gratuité à l'école a eu ses meilleures heures au Bénin, Dahomey d'alors. L'école était gratuite, les fournitures et accessoires gratuits. Les enfants admis au Lycée étaient instruits, logés et nourris aux frais de l'Etat puis plus tard affectés à leurs postes de responsabilité respectifs. L'état était au centre de la formation de ses citoyens. Mais cette situation ne va tarder à basculer.

En effet, même si, l'*étatisation* était une pièce supplémentaire dans la panoplie légitimatrice du pouvoir, en même temps qu'une source de revenus, cette situation de centralisation de la propriété et de non contrôle a progressivement amené au déficit puis à la faillite des Etats. Les programmes d'ajustement exigent donc que l'Etat se désengage de la régulation économique et sociale. Il doit renoncer à l'idéologie et à des politiques d'affectation volontariste des ressources par la planification. Cette politique a eu beaucoup d'effets négatifs sur le développement des pays africains car, il s'agit explicitement de la réduction des budgets d'investissement et une partie du budget de fonctionnement compressible (dépenses communes et transferts).

En d'autres termes, les dépenses étatiques doivent baisser dans l'éducation, la santé, les logements, les salaires, les subventions aux entreprises, en bref une politique générale d'austérité.

C'est ainsi que l'Etat, après le retournement de la conjoncture favorable des années 70, une période ou le PIB/h était presque identique entre pays riches et pays

africains, a du renoncer à ces dépenses, abandonner les Lycées, ses politiques sociales pour se tourner vers le *capitalisme*, condition dictée par les institutions de Bretton Wood pour venir en aide aux économies asphyxiées des pays touchés par la crise. Depuis la résolution de la crise par la conférence nationale des forces vives de la nation (1990) et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, l'assistance portée à l'éducation a baissé. Même si l'action de l'Etat est plus allée vers l'augmentation des taux de scolarisation, elle s'est moins accentuée vers les conditions de scolarisation des enfants. Toutes les charges y afférentes ont été laissées à la charge des parents d'élèves quelque soit leur conditions sociales. Ce n'est qu'en 2006, que le gouvernement du Bénin va proclamer la gratuite de l'inscription à l'école primaire des enfants. Cette décision depuis plus de 10 ans, a été bien accueillie mais à travers ce document nous voulons en évaluer l'impact sur la continuité de cette mesure dans la commune d'Aplahoué.

1.5.4. Point partiel de l'éducation pour tous (EPT)

La vision mondiale de l'EPT a débuté avec la conférence mondiale sur l'EPT à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990. Cette conférence, parrainée par le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF et la Banque Mondiale, fit appel en faveur d'une éducation universelle de qualité et mit un accent particulier sur les citoyens les plus pauvres du monde. L'objectif visé est de donner un nouvel élan à l'engagement du monde envers l'éducation de ses citoyens.

Cette conférence a permis d'élargir deux notions :

- une éducation de base de qualité ; et
- la fourniture de services adaptés aux besoins des plus pauvres.

Depuis lors, l'éducation est devenue un tremplin qui permet de lutter contre la pauvreté, de donner aux femmes le moyen de se prendre en charge, de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, de protéger l'environnement et de maîtriser la croissance démographique.

La réalisation de l'objectif de l'EPT va au-delà de l'effort de scolarisation universelle. Dans le contexte de chaque pays, la recherche de la cohésion sociale, la

lutte contre les inégalités, le respect de la diversité culturelle et l'accès à une société du savoir, que peuvent faciliter les technologies de l'information et de la communication « TIC » seront réalisées grâce à des politiques focalisées sur l'amélioration de la qualité de l'éducation (UNESCO, 2002 : 89).

Ainsi, les objectifs suivants ont été fixés :

- étendre les activités de soins et d'éveil de la petite enfance, particulièrement en faveur des enfants pauvres ;
- étendre les services de l'éducation fondamentale et de formation à d'autres compétences essentielles destinées aux adolescents et aux adultes ;
- fournir aux individus et aux familles, grâce aux concours de tous les canaux d'éducation, des moyens supplémentaires d'acquisition des connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement durable ;
- universaliser l'enseignement primaire en l'an 2000 ;
- améliorer les résultats de l'apprentissage avec des objectifs précis tel qu'un pourcentage convenu d'une classe d'âge déterminée atteignant ou dépassant un certain niveau d'acquisition jugé nécessaire ;
- réduire en l'an 2000, le taux d'analphabétisme des adultes à la moitié de son niveau de 1990, en mettant l'accent sur l'alphabétisation des femmes.

La conférence de Jomtien a reconnu que la priorité demeure la fréquentation des enfants à l'école bien que cela ne soit qu'une première étape vers l'objectif de l'EPT. Une fois sur le banc de l'école, les enfants ont besoin d'un enseignement de qualité. En faisant de l'éducation de base pour tous leurs objectifs, les participants de la conférence ont fait valoir que les reformes devraient concentrer leurs efforts sur les acquis réels de l'apprentissage et sur les résultats plutôt que sur la scolarisation exclusivement. Jomtien a aussi permis de replacer l'éducation parmi les priorités du développement international.

Les principaux sommets ou conférences des Nations Unis qui se sont tenus depuis Jomtien ont reconnu que l'éducation, particulièrement celle des filles et des

femmes, englobe et relie tous ses domaines d'activité, et qu'elle est le pivot du progrès dans chacun d' entre eux.

Dix ans après la conférence de Jomtien (1990), la communauté internationale s'est de nouveau retrouvée à l'occasion du forum mondial sur l'éducation à Dakar en 2000 pour examiner les résultats de la décennie, à l'occasion de l'évaluation plus exhaustive jamais menée sur l'éducation de base à l'échelle mondiale. Cette évaluation a permis de repérer les points faibles qui existaient et qui existent encore dans nombre de pays et qui constituent un obstacle à la réalisation de l'objectif d'éducation universelle. Elle a permis de fixer un calendrier pour la réalisation des objectifs spécifiques à l'an 2015 :

- réaliser l'enseignement universel d'ici 2015 ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'ensemble primaire et secondaire d'ici 2015 et instaurer l'égalité ; et
- améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation d'ici 2015.

Malgré le fait que le forum de Dakar ait déterminé ce calendrier, force est de constater que, nombre de pays n'ont pu réaliser ces objectifs de l'éducation pour tous. C'est ainsi qu'un rôle clé est accordé au partenariat dans la longue marche en faveur de l'éducation pour tous. L'éducation pour tous ne se fera pas sans la collaboration de tous les partenaires à tous les niveaux. Au niveau national, bien sûr, la force agissante appuyant l'éducation pour tous doit être le gouvernement en collaboration avec la société civile et les secteurs privés et avec le soutien des différents partenaires internationaux.

L'EPT a été réaffirmée dans la définition des objectifs du millénaire pour le développement et en constitue le deuxième axe.

Aux regards de toutes ces dispositions, quels sont les frais qui entrent dans la gratuité selon le droit international ?

1. ***Frais directs***, interdits par le Pacte. Dans ce groupe se trouvent les payements à l'école (*payments to school*), c'est-à-dire les frais de scolarité, taxes d'examen, d'admission. Ces frais sont appelés par la Banque Mondiale « frais

de scolarité » ainsi qu'« autres frais liés à l'école ». Cette catégorie recouvre la première catégorie de frais de K. Tomasevski, notamment l'utilisation des locaux, ainsi que les enseignements complémentaires obligatoires payants (Banque Mondiale, DFID).

2. ***Frais indirects, type 1***. Egalement interdits. Dans ce groupe nous plaçons seulement deux types de frais car, ils représentent des frais directs déguisés : les contributions obligatoires des parents (souvent sous la forme de « PTA fees », contributions à l'Association de parents d'élèves) et les uniformes scolaires.
3. ***Frais indirects, type 2***. Le Comité estime qu'ils peuvent être acceptables au cas par cas. Entreraient dans ce groupe les frais des manuels scolaires, les « autres frais d'appui » (DFID), à savoir les transports, les repas, les chaussures, les fournitures scolaires et « les frais inattendus » qui recouvrent une palette très vaste : funérailles des enseignants, fêtes, contribution pour la construction, peinture ou ameublement (sauf, s'il s'agit de contributions obligatoires des parents), contributions pour manuels perdus ou endommagés et contributions non monétaires sous forme de travail. Entreraient également ici les activités extra-scolaires (Fernandez, 1999).

Actuellement ce sont les frais directs ou les frais indirects de type 1, notamment les contributions obligatoires des parents qui pèsent le plus lourd sur le budget des familles. Cette classification donne une idée claire des frais qui entrent dans le domaine de la gratuité.

Nous allons définir le cadre d'étude et la méthodologie adoptés par cette étude.

CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans l'optique de réussir notre travail de recherche, il est nécessaire pour nous de mieux connaitre le cadre dans lequel nous avons décidé de mener cette recherche et d'adopter la méthodologie appropriée.

2.1. Cadre de l'étude

2.1.1. Situation géographique

La commune d'Aplahoué fait partie du nouveau département du Couffo, au Sud-Ouest du Bénin. Le chef-lieu de la Commune est situé à 148 km environ de Cotonou. D'une superficie de 915 km^2, elle est limitée au Nord-Est par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Djakotomey, à l'Est par la commune de Klouékanmè et la commune d'Abomey et à l'Ouest par la République du Togo. La commune d'Aplahoué, ancienne sous-préfecture d'Aplahoué est l'une des six (06) communes du département du Couffo. Elle compte depuis le 15 janvier 1999, sept (07) arrondissements et 66 villages et quartiers de villes que sont : Atomè ; Azovè ; Dékpo ; Godohou ; Kissamey ; Lonkly et Aplahoué (PDC, 2006).

2.1.2. Déterminants physiques

La commune d'Aplahoué est caractérisée par un climat subéquatorial comprenant deux (02) saisons sèches et deux (02) saisons pluvieuses. Les précipitations annuelles varient de 900 à 1.100 mm/an. Ces caractéristiques du climat subissent des modifications par moments à cause de certaines perturbations.

La Commune est située sur le plateau adja ou le plateau Aplahoué. Ce plateau est limité au Nord par le plateau de Lonkly et à l'Ouest par le lac Ahémé. Il représente 35,47 % (MISAT, 1997) du relief départemental du Couffo. C'est un plateau sédimentaire du continental terminal qui fait suite au plateau cristallin. Il est d'altitude moyenne de 80 mètres et légèrement incliné vers le Sud où il se raccorde de manière sensible à la dépression médiane des "Tchi".

Au Sud de la Commune, se trouvent les deux grandes agglomérations : le doublet urbain Aplahoué-Azovè qui s'étend continuellement sur les plateaux, mais

les deux villes sont séparées par un cours d'eau permanent (Dokomey) marqué par une assez forte déclivité de part et d'autre de son lit. Un peu vers le Centre, on a le bassin-versant de Dékpo. Dans la Commune, il existe quelques petites collines dont celles de Hontonou et d'Agnanmey dans l'arrondissement d'Atomey, celles de Dékpo centre dans l'arrondissement de Dékpo, celles de Doloumey dans l'arrondissement de Kissamey (PDC, 2006).

La commune d'Aplahoué dispose d'une variété de sols. Le substrat est essentiellement composé de sédiments du Continental Terminal. Ces sédiments sont généralement argilo-sableux. Sur le substrat géomorphologique se sont développés des sols sur terre de barre, de nature ferralitique faiblement dénaturés. Ces sols ferralitiques ou terres de barre se rencontrent au Sud de la Commune dans les arrondissements d'Azovè, de Kissamey et d'Aplahoué. Dans les basses vallées et les bas-fonds, on trouve des sols hydromorphes minéraux ou peu humifères. Les sols ferralitiques sur grès et matériaux colluviaux sont en général filtrants et bien drainés. Leur profondeur, relativement importante est toutefois souvent limitée par l'existence de niveaux gréseux à faible profondeur et d'une porosité élevée. Les sols ferralitiques sur sédiment meuble du Continental Terminal (au sommet des plateaux) sont des sols profonds de texture généralement argilo-sableuse. Toutefois, on rencontre encore des sols ferrugineux dans les arrondissements de Dékpo, de Lonkly et d'Atomey. On rencontre également des vertisols dans la zone de Wakpé dans l'arrondissement de Godohou.

La commune d'Aplahoué ne dispose que de 27 hectares environ de forêt à Badjamè dans l'arrondissement de Lonkly et de quelques îlots forestiers sous forme de forêts fétiches ou sacrées et forêts saxicoles mais de très petites dimensions. Le couvert végétal de la Commune se réduit de plus en plus à la végétation artificielle.

Au Sud, dans les arrondissements de Dékpo, d'Aplahoué et d'Azovè, la végétation a fait pratiquement place aux champs. Les orangeraies et les palmeraies vignobles tiennent aussi lieu d'espace de cultures vivrières (PDC, 2006).

2.1.3. Aspects humains

- **Historique du peuplement**

L'ancêtre des Aja Togbi-Anyi selon la légende, serait venu de la Mésopotamie Asie occidentale, un pays civilisé avant l'ère chrétienne. Cette imagination se passait à la suite d'une croisade et Togbi-Anyi était avec un important groupe pour se retrouver au pays des Yorouba. La fondation d'Aplahoué par l'histoire de la création de la ville d'Aplahoué remonte très loin. Selon Pazzi (1984), les « Houé », c'est-à-dire les Adja d'Aplahoué d'une part, les Ayizo et les Xwla d'autre part, représentent les groupes de migrations de l'époque ancienne : le peuplement du 13ème et du 16ème siècles.

Le nom Aplahoué, que les colons appelaient Parahoué, vient du nom du fondateur Akpla. Akpla était un guérisseur traditionnel célèbre venu de Tado, reconnu par les autres localités. « Houé » désignant habitation, la dénomination « Akplahoué » signifie « chez Akpla ».

- **Evolution de la population**

En 2002, la population de la commune d'Aplahoué était de 116.988 habitants, avec un taux d'accroissement de 2,87 %. En se basant sur les résultats du quatrième Recensement General de la Population et de l'Habitation réalisé en 2013, la population est de 170.069 habitants. Elle est actuellement composée de 79.052 (46,48 %) d'hommes et de 91.017 (53,52 %) de femmes selon (INSAE, 2013).

- **Ethnies**

Aplahoué est une commune dans laquelle cohabitent plusieurs ethnies. Nous avons les Adja (92 %) ; Fon (4 %) ; Yoruba ; Dendi ; Bariba ; Yom ; Lokpa ; Peulh et autres.

- **Religions**

Malgré les timides percées faites par le catholicisme et une présence remarquable des ''Autres Chrétiens'', la religion traditionnelle demeure prépondérante (51,7 %) dans la commune d'Aplahoué.

2.1.4. Volet éducationnel

Le secteur de l'éducation est l'un des secteurs sociaux les plus importants dans le développement de la commune d'Aplahoué. Il est classé comme le premier secteur prioritaire dans les ambitions du Conseil Communal. Les autorités communales ont alors compris l'importance de la formation du capital humain dans tout processus de développement durable.

- **Situation de la scolarisation dans la Commune**

Dans la commune d'Aplahoué, la scolarisation des enfants demeure encore faible par rapport aux objectifs OMD censés tenir en 2016. D'après le rapport du plan d'éducation de la commune d'Aplahoué à travers le projet EQUIPE (2004), l'effectif des écoliers s'est considérablement accru dans la Commune par rapport aux années antérieures.

Tableau I : Situation de l'accès à l'enseignement primaire dans la commune d'Aplahoué en 2016

	Nombre d'enfants Scolarisables	Nombre d'enfants Scolarisés	Taux de scolarisation (%)
Fille	9.987	7.109	71,18
Garçon	14.377	12.360	85,97
Total	24.364	19.469	79,91

Source : Document Projet EQUIPE, 2016

Sur 37.014 enfants, on dénombre 32.119 écoliers en 2016, avec un taux de scolarisation de 86,77 % (tous sexes confondu), 74,81 % de filles et 69,68 % de garçons.

- **Infrastructures scolaires**

Un inventaire des infrastructures scolaires révèle dans la commune d'Aplahoué, un total de 181 écoles dont 32 privées et 23 maternelles. Le nombre de salles de classes en matériaux définitifs s'élève à 627 et le nombre de salles de

classes en matériaux précaires s'élève à 140. Il existe de latrines réparties dans 113 écoles.

La majorité des écoles possèdent des citernes hors-sol réalisées sur financement HEPS. Au total, on a dénombré quarante-huit (48) points dans les écoles primaires publiques de la Commune.

En ce qui concerne le niveau secondaire, on peut retenir qu'il y au moins un collège d'enseignement général (CEG) dans tous les arrondissements de la Commune.

- **Personnel enseignant**

Le personnel enseignant fait cruellement défaut dans l'enseignement primaire à Aplahoué, comme dans la plupart des communes du Bénin. Les subventions envoyées chaque année ne sont pas destinées à recruter d'enseignants contractuels afin de faire face aux besoins. En conséquence, les services des enseignants communautaires récemment reversés en agents contractuels de l'Etat, dont le rôle devient de plus en plus prépondérant dans le règlement partiel des problèmes de pénurie d'enseignants qualifiés, sont désormais sollicités.

Dans la quasi totalité des écoles de la Commune, le manque d'enseignant est criard. On dénombre, toute catégorie confondue, 821 enseignants dont 566 hommes et 255 femmes.

2.2. Démarche méthodologique

Cette partie s'articule autour des données selon leur nature et source, les techniques de collecte, les outils de collecte, l'analyse, le traitement des données et les difficultés rencontrées.

2.2.1. Type d'étude

La présente étude est menée aussi bien sur des données quantitatives que qualitatives. C'est une étude descriptive et sommative faisant un état des lieux de la mesure de gratuité sur la scolarisation des filles dans la commune d'Aplahoué.

2.2.2. Population d'enquête

C'est l'ensemble des sujets concernés par notre recherche. Au regard de la spécificité des informations à recueillir, nous avons catégorisé notre population d'enquête en deux groupes selon la nature des informations recherchées.

Il s'agit :

- des parents d'élèves de la commune d'Aplahoué ; et
- des enseignants et directeurs, des conseillers pédagogiques, du chef de la circonscription scolaire et du Directeur Départemental des Enseignements Maternel et Primaire du Mono-Couffo.

Vu le fait que nous sommes dans l'impossibilité de conduire notre recherche sur l'ensemble de la population, nous avons déterminé, à partir de ces groupes cibles, un échantillon de recherche.

2.2.3. Pré-enquête

Avant d'aboutir à la version définitive de nos outils de collecte des données, nous les avons mis à l'épreuve. Il s'agit de la pré-enquête qui permet d'évaluer l'efficacité des instruments notamment en ce qui concerne la facilité de compréhension, le degré d'acceptabilité et la facilité d'interprétation des questions. Ainsi, nous avons effectué une descente sur le terrain au cours de laquelle nous avons fait un pré-test sur 10 sujets (enseignants et directeurs) dans la Commune.

2.2.4. Echantillonnage

À ce niveau, nous allons faire part des méthodes et techniques d'échantillonnage utilisées ainsi que de la taille de l'échantillon.

- **Méthodes et techniques d'échantillonnage**

Il a été opéré un échantillonnage à deux niveaux : le niveau des parents d'élèves et celui des acteurs du système scolaire au niveau de la Commune.

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage non probabiliste. Nous avons procédé à la technique par choix raisonné pour l'identification des personnes en charges de l'école. Nous considérons que parmi

cette population, les enseignants, les directeurs d'école, les CP, le CCS, l'administration scolaire départementale sont ceux qui ont une plus grande expérience de l'enseignement primaire. C'est sur cette base que nous avons établie la taille de notre échantillon. Rappelons que la commune d'Aplahoué est composée de 7 arrondissements. Et qu'au sein de chaque arrondissement, une école primaire publique a été retenue.

La méthode probabiliste a été appliquée sur les 7 arrondissements en ce qui concerne les parents d'élèves, étant dans l'impossibilité d'interroger tous les parents de la Commune.

- **Taille de l'échantillon**

Dans cette étude, nous avons divisé notre échantillon en deux groupes. Dans le premier groupe, nous avons les parents d'élèves de la Commune. Nous avons choisi d'enquêter 100 parents. Pour répartir ce nombre sur les 7 arrondissements, nous avons respecté les proportions de populations par rapport à la population totale.

Le deuxième groupe de notre échantillon est composé des acteurs du système éducatif, à savoir le directeur départemental de l'enseignement maternel et primaire du Mono-Couffo (DDEMP-M-C), le chef de la circonscription scolaire, des deux (02) conseillers pédagogiques, des sept (07) directeurs des écoles retenues et de vingt-un (21) instituteurs. Dans ce groupe, 32 sujets ont été enquêtés.

Tableau II : Synthèse des cibles

Catégories de cibles	Total
Parents d'élèves	100
Enseignants	21
Directeurs d'écoles	7
Conseillers Pédagogiques	2
CCS	1
DDEMP-M-C	1
	132

Source : Enquête du terrain, 2016

Au total, nous avons enquêtés *132 acteurs*.

2.2.5. Techniques et outils de collecte des données

Les techniques de collectes des données sont des moyens qui permettent de chercher les informations utiles sur le terrain. Ainsi, avons-nous utilisé trois techniques que sont : l'analyse documentaire, l'observation, l'entretien et le questionnaire. Pour chacune de ces techniques, nous avons utilisé un outil spécifique. Les modèles du guide d'entretien et du questionnaire se trouvent en annexe.

- **Recherche documentaire**

Cette étape a été un point fondamental dans la réalisation de ce travail. Elle a consisté à recenser et à lire un certain nombre d'ouvrages, d'articles et de mémoires relatifs au sujet abordé afin de mieux saisir les concepts clés qui s'y rapportent. Les centres de documentations parcourus, la nature des documents recensés et les types d'informations recueillies sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau III : Résumé de la recherche documentaire

Centre de documentation	Nature des documents	Type d'informations recueillies
Centre de documentation de l'UAC et de la FLASH	Mémoires, Livres, Rapports et articles	Bibliographie Méthodologie liée à la revue de littérature
Centre de documentation de la Direction Départementale de l'Enseignement Maternel et Primaire (DDEMP)	Mémoires, revues scientifiques, décrets, rapports et articles	Informations générales et politiques et spécifiques sur l'éducation
Circonscription Scolaire d'Aplahoué	Revues, Articles, Textes et Publications	Informations relatives à l'éducation dans la région
Internet	Publications et thèses	Informations sur les types d'évaluation et limites

Source : Enquête du terrain, 2016

- **L'entretien**

C'est une technique standardisée qui permet d'obtenir un ensemble très uniforme de données. L'entretien a été utilisé pour recueillir des informations auprès du CCS, des CP, du DDEMP-M-C. Le guide d'entretien a été l'outil utilisé. L'utilisation de ce guide au cours de l'enquête était nécessaire pour une compréhension plus approfondie des informations qu'un questionnaire ne saurait apporter.

- **Le questionnaire**

Le questionnaire peut être défini comme une collection d'indicateurs destinée à relever les dimensions de l'objet d'étude au moyen d'une investigation empirique. Cette technique a été utilisée afin d'avoir une idée sur la nature quantitative du phénomène. Elle permet d'interroger des individus de façon directive et de faire un prélèvement quantitatif en vue de trouver des relations mathématiques et de faire des comparaisons chiffrées. Nous avons eu recours au questionnaire pour recueillir des informations spécifiques majeures auprès des enseignants et des parents d'élèves.

2.2.6. Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 15 mars au 12 avril 2016. Les données recueillies ont fait l'objet d'un traitement minutieux.

2.2.7. Gestion des données

Les informations recueillies ont été traitées manuellement. Les questions fermées ont été évaluées en considérant l'effectif total de l'échantillon et de la nature de l'information. Quand aux questions ouvertes, nous avons fait de chaque proportion une analyse du contenu.

Les données recueillies par le biais du questionnaire administré à l'échantillon sont dépouillées de façon manuelle. Les informations obtenues à l'aide du guide d'entretien sont présentées sous forme d'un résumé. Les résultats seront présentés sous forme de tableaux et figures à l'aide de Microsoft Excel version 2010 puis le texte a été confectionné grâce au Microsoft Word 2010. Ces résultats obtenus permettront de vérifier les hypothèses de recherche et de tirer les conclusions qui en découleront.

2.2.8. Difficultés rencontrées

Notre recherche ne s'est pas déroulée sans difficultés :

Ainsi, nous avons eu quelques-unes liées à :

- la réticence de certains enseignants et parents d'élèves à se soumettre à notre questionnaire ;

- le respect de l'emploi du temps privé de certaines personnes enquêtées.

Il nous a fallu des efforts pour concilier des programmes individuels pour harmoniser des rendez-vous et les honorer dans la mesure de nos possibilités.

Malgré ces difficultés et contraintes, nous sommes parvenus aux résultats qui feront l'objet des pages suivantes.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Nous nous intéressons dans ce chapitre aux avis des acteurs du système éducatif relatifs à la mesure et aux conditions d'application, d'une part ; et d'autre part, les interprétations que font les parents de la Commune en rapport avec l'accompagnement effectif ou non de cette gratuité de l'éducation.

3.1. Etat des lieux fait par les acteurs éducatifs

Il présente l'état global des inscriptions, des abandons, de la logistique et des mesures d'accompagnement politiques de la dite mesure de gratuité dans la commune d'Aplahoué.

La situation des inscriptions depuis la prise de la mesure nous est renseigné par l'ensemble des enseignants et directeurs des écoles retenues. Le tableau suivant nous informe sur la situation des inscriptions depuis la prise de la mesure.

Tableau IV : Situation des inscriptions depuis la prise de la mesure de la gratuité de l'école

Appréciation du flux au niveau des inscriptions depuis la prise de la mesure de la gratuité	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation significative	20	71,43
Augmentation normale	07	25
Rien du tout	01	3,57
Régression	00	0,0
Régression significative	00	0,0
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Il ressort des résultats du tableau IV, que 20 des acteurs soit 71,43 % ont noté une augmentation significative des inscriptions depuis la prise de la mesure. 07 soit 25 % notent une augmentation normale des inscriptions. Un instituteur (3,57 %) a noté une stagnation des inscriptions.

Nous renseignant sur les cas d'abandon dans la Commune, le tableau V nous informe.

Tableau V : Degré d'abandon des apprenants depuis la prise de la mesure en 2006

Conséquences de la mesure sur les cas d'abandons	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation significative	07	25
Augmentation normale	06	21,43
Rien du tout	00	0,0
Régression	11	39,29
Régression significative	04	14,28
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

À travers le tableau V, les acteurs dans une proportion de 39 % pensent qu'il y a régression des cas d'abandon. 14 % parlent d'une régression significative. Tandis que 21 % des éducateurs pensent que l'évolution des cas d'abandon n'a pas changé contre 25 % qui pensent à une augmentation significative des cas d'abandon dans leurs écoles.

Que retenir de l'évolution de la taille des effectifs ?

Tableau VI : Taille des effectifs

Conséquences de la mesure sur les cas d'abandons	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation significative	23	82,14
Augmentation normale	05	17,86
Rien du tout	00	0,0
Régression	00	0,0
Régression significative	00	0,0
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

À la lumière du tableau VI, 23 acteurs soit 82 % constatent une augmentation significative des effectifs dans leurs salles depuis la prise de la mesure tandis que les 05 restants soit 18 % constatent une augmentation normale donc une évolution normale de leurs effectifs. Aucune stagnation ou régression n'est notée.

La figure suivante s'intéresse à la convenance du nombre des élèves dans les classes.

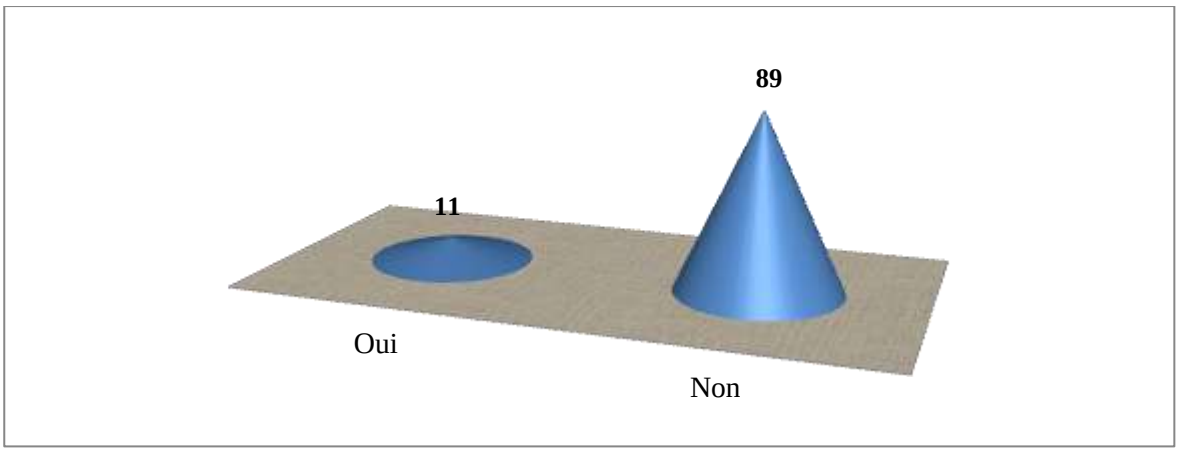


Figure 1 : Adéquation du nombre d'élèves par classe

Source : Données du terrain, 2016

Les données présentées par la figure 1 montrent que 25 soit 89 % des acteurs éducatifs de la Commune trouvent les effectifs par classe inadéquats pour une bonne qualité de l'enseignement. Les autres soit 11 % trouvent leurs effectifs propices.

Mais quelle est la réalité du nombre moyen des élèves dans les classes ? Le tableau VII nous explique.

Tableau VII : Nombre moyen d'élèves par classe

Nombre moyen d'élèves par classe	Effectif	Pourcentage (%)
30-40	01	3,57
40-50	02	7,14
50-60	11	39,28
60-70	08	28,58
70-80	06	21,43
80-90	00	0,0
90-100	00	0,0
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Le tableau VII montre que dans une proportion de 39,28 % soit dans 11 classes, les effectifs se trouvent dans la tranche de 50 à 60 élèves. Dans une proportion de 28,58 % soit 08 classes, ils se trouvent entre 60 et 70 élèves. Dans 06 classes soit 21,43 %, ils se situent entre 70 et 80 élèves. Dans deux (02) classes soit 7,14 %, il est entre 40 et 50 élèves. Enfin, une classe soit 3,57 %, l'effectif se situe entre 30 et 40 élèves. Dans aucune classe, les effectifs ne dépassent les 80 élèves.

Cette pléthore d'effectif a t-il de conséquences sur l'enseignement dans la région ?

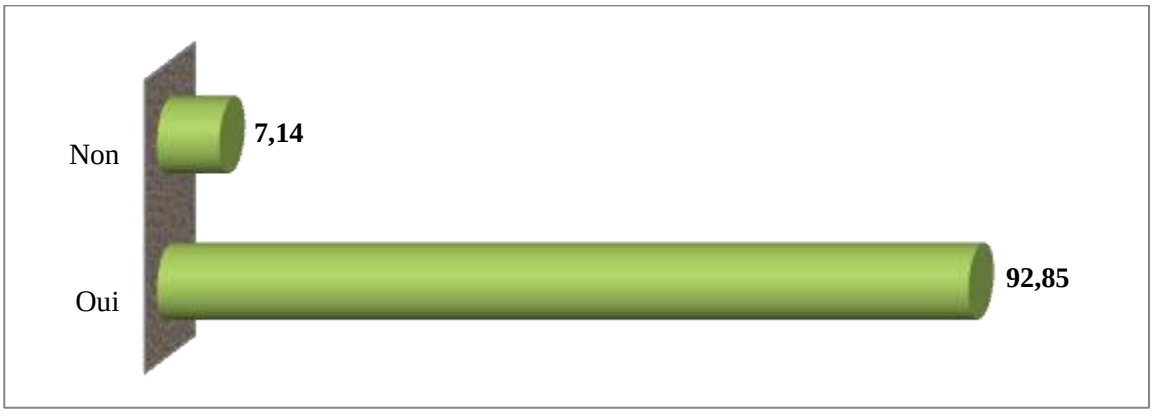


Figure 2 : Conséquences de la taille des effectifs sur la qualité de l'enseignement

Source : Données du terrain, 2016

La figure 2 montre que 26 enseignants soit 93 % pensent que la taille de ces effectifs a de graves conséquences sur la qualité de l'enseignement tandis que, 02 soit 7 % n'y voient pas d'inconvénients.

Les Programmes en vigueur (PEV) au Bénin sont-ils influencés par cette gratuité ?

Tableau VIII : Conséquences de la mesure de gratuité sur la bonne exécution des PEV

Gratuité et PEV	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	09	32,15
Non	19	67,85
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Les données du tableau VIII estiment que 68 % pensent que la situation décrite après la mise en œuvre de la gratuité de l'école ne favorise pas une bonne exécution des PEV. 32 % par contre pensent que les effectifs n'entravent pas le bon déroulement des PEV.

Alors l'état du matériel didactique est-il suffisant ?

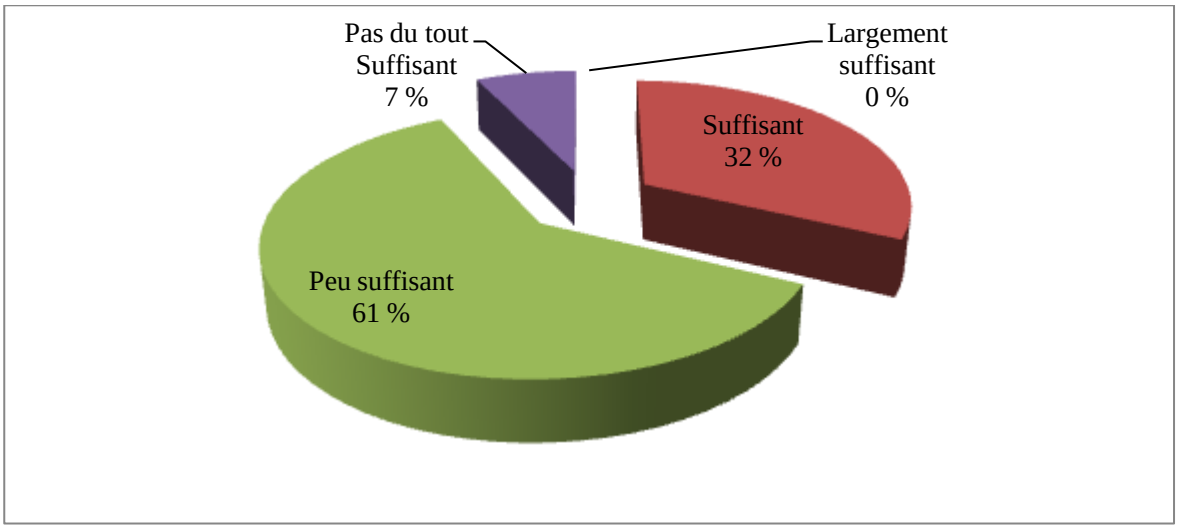


Figure 3 : Etat du matériel didactique

Source : Données du terrain, 2016

La figure 3 montre que 61 % des acteurs pensent que le matériel didactique est peu suffisant. 32 % estiment que le matériel est suffisant tandis que 7 % pensent qu'il n'est pas du tout suffisant. Aucun établissement ne se trouve dans une situation de suffisance totale.

Quel est alors le comportement des élèves au rapport de l'achat des manuels ?

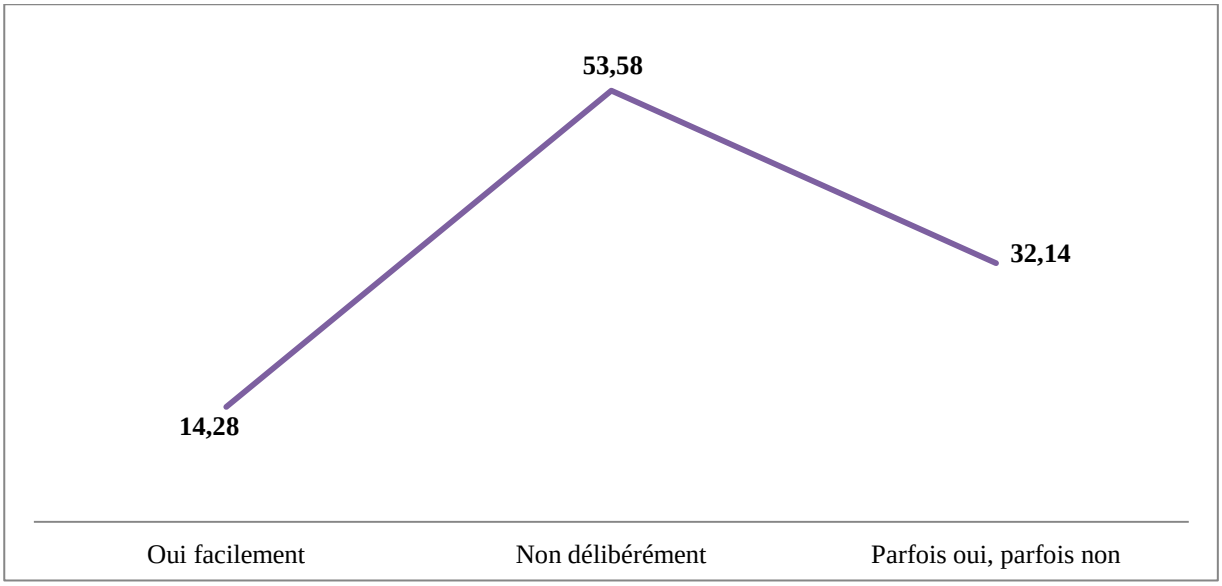


Figure 4 : Achat des manuels par les élèves

Source : Données du terrain, 2016

La figure ci-dessus renseigne que sur les 28 acteurs questionnés, 04 (14 %) affirment que les élèves achètent les manuels facilement sans beaucoup de contraintes ; et 15 (54 %) affirment que les élèves n'achètent délibérément pas les manuels tandis que 09 (32 %) émettent un avis réservé sur ces apprenants.

La mesure a-t-elle de conséquences sur le nombre de salles de classe ?

Tableau IX : Conséquences de la mesure sur le nombre de salles de classe

Gratuité et nombre de salles classes	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation exponentielle	14	50
Augmentation significative	09	32,14
Augmentation normale	05	17,86
Total	**28**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

A travers le tableau IX, la moitié des enseignants et directeurs (50 %) trouve que la mesure de la gratuité a induit une augmentation exponentielle des salles de classes contre 32 % ayant un avis relatif à une augmentation significative or 18 % trouvent cette augmentation comme normale.

Et quel est actuellement l'état de ces salles de classes ?

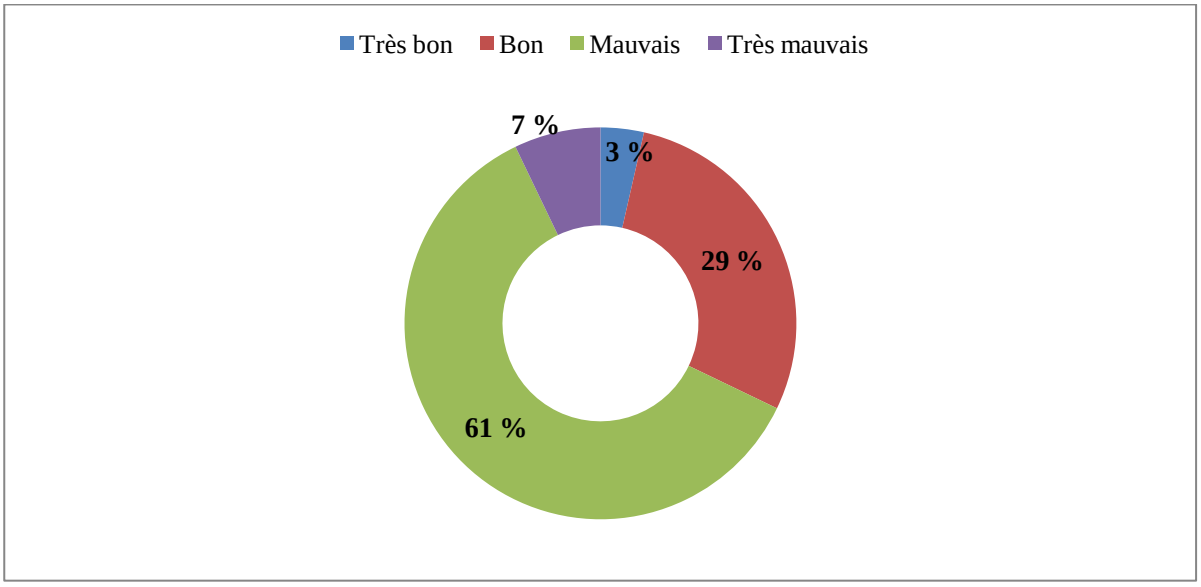


Figure 5 : Etat des salles de classes

Source : Données du terrain, 2016

La figure 5 estime que sur les 28 acteurs scolaires interrogés, 17 soit 61 % trouvent que les salles de classe sont dans un mauvais état tandis que 08 (29 %) ont des salles de classe en bon état. Deux (02) enseignants soit 7 % ont des salles de très mauvais état contre un seul (3 %) qui pense avoir des salles de très bon état.

Existe-t-il des classes en matériaux précaires ?

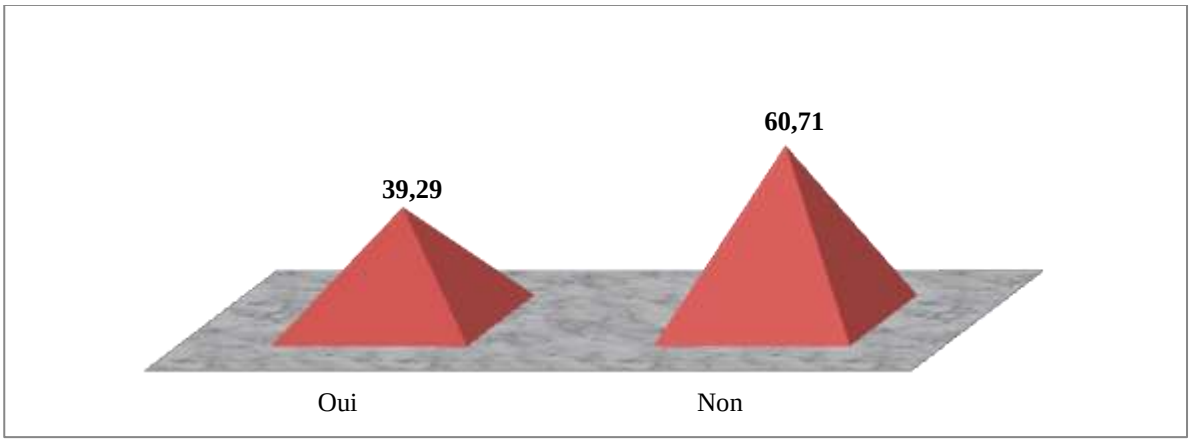


Figure 6 : Existence de salles en matériaux précaires

Source : Données du terrain, 2016

L'existence de salles en matériaux précaires dans la commune est révélée par la figure 6 qui montre que 11 des enseignants soit 39 % ont des salles en matériaux précaire tandis que 17 soit 61 % n'en n'ont pas.

Existe-t-il d'autres frais à payer ?

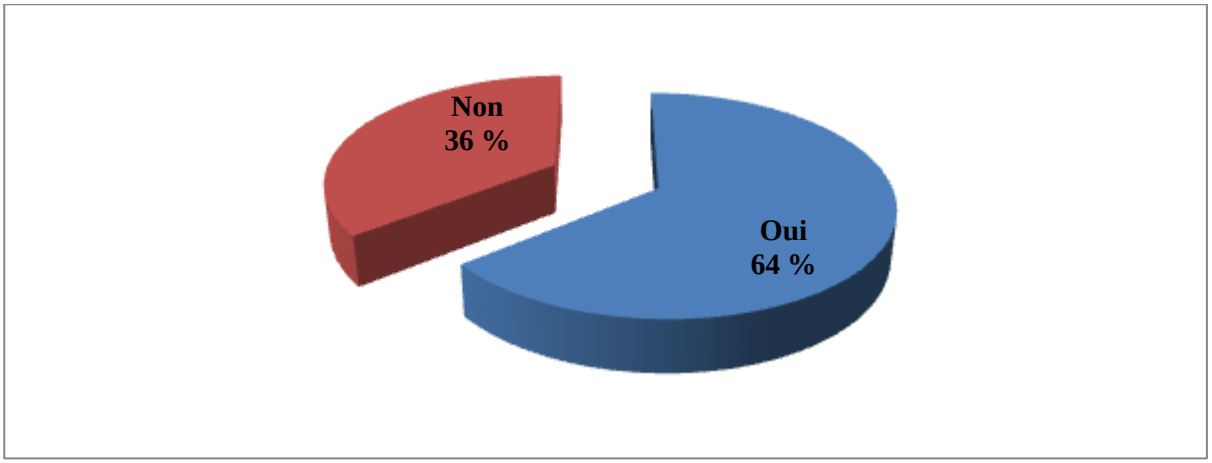


Figure 7 : Payement d'autres frais par les élèves

Source : Données du terrain, 2016

La figure ci-dessus montre que 64 % des acteurs affirment que les élèves paient d'autres frais en dehors de la contribution scolaire tandis que 36 % l'infirment.

La gratuité a t-elle de conséquences sur le fonctionnement des établissements scolaires ?

Tableau X : Conséquences sur les charges et dépenses de fonctionnement

Conséquences sur les charges et dépenses de fonctionnement	Effectif	Pourcentage (%)
Augmentation significative	04	57,14
Augmentation normale	02	28,57
Rien du tout	00	0,0
Régression	01	14,29
Régression significative	00	0,0
Total	**07**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Le tableau X présente qu'avec la prise de la mesure de la gratuité et sur les sept (07) directeurs, 04 soit 57 %, ont noté une augmentation significative de leurs charges et dépenses ; 02 directeurs soit 29 % notent une augmentation normale de ces charges et dépenses. Cependant, le seul (14 %) restant pense qu'il y a régression de ces charges. Aucun directeur n'a noté ni une stagnation ni une régression significative des charges et dépenses.

La subvention de l'Etat est t-elle suffisante ?

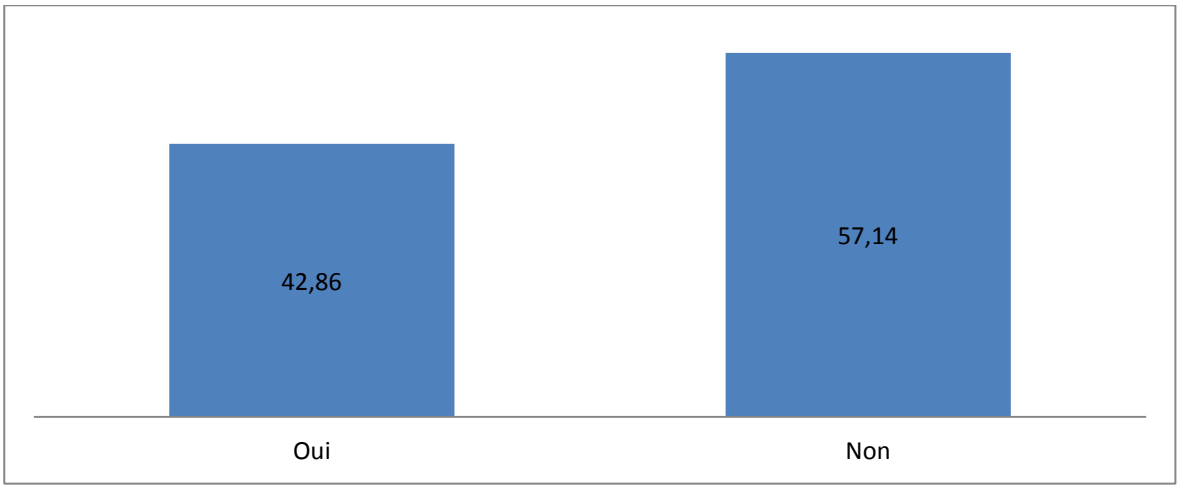


Figure 8 : Taux de couverture des charges scolaires par la subvention de l'Etat

Source : Données du terrain, 2016

La figure 8 montre que 04 directeurs (57 %) trouvent la subvention qui leur est accordée insuffisante alors que les 03 restants soit 43 % la trouve suffisante.

Les parents d'élèves de la Commune ont leurs propres impressions et vécues sur la mesure de gratuité de l'école.

3.2. Perceptions des parents sur la mesure

Elles résument entre autres la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école, les raisons de la non scolarisation de certains enfants, l'inscription des enfants dans les écoles privées, le payement d'autres frais et des difficultés rencontrées dans le payement de ces frais.

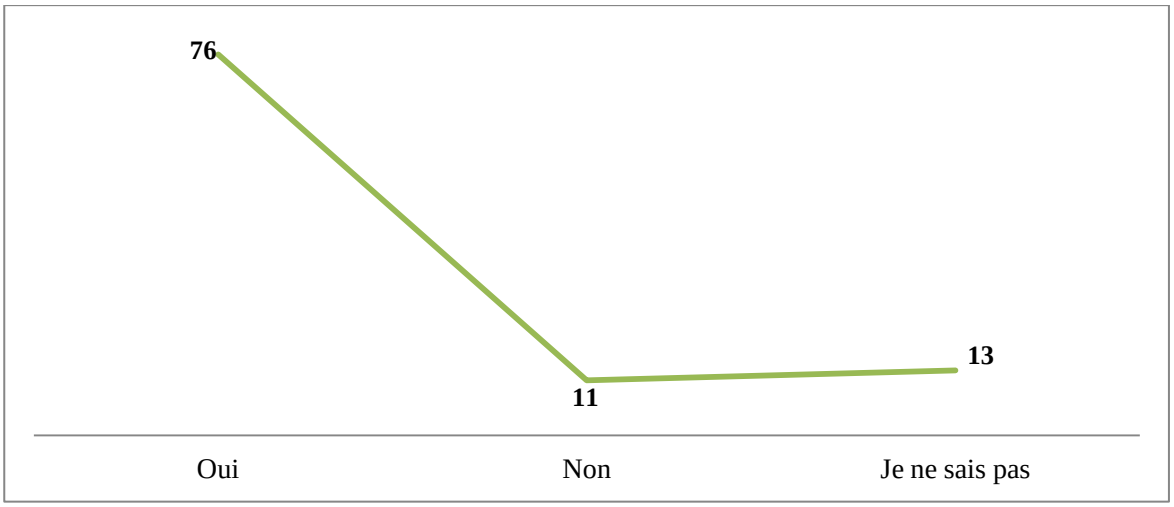


Figure 9 : Scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école

Source : Données du terrain, 2016

À travers la figure 9, nous constatons que 76 % des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés tandis que 11 % des enfants ne le sont pas. Toute fois, 13 % des parents ne savent pas si leurs enfants fréquentent déjà ou pas car ils ne sont pas auprès d'eux.

Dans le tableau suivant, nous avons récapitulé les raisons qui expliquent la non scolarisation de ces enfants.

Tableau XI : Raison de la non scolarisation des enfants

Pourquoi est-ce que ces enfants ne sont-ils pas scolarisés ?	Effectif	Pourcentage (%)
Manque de moyens supplémentaires	5	45,45
Métiers	3	27,27
Travaux champêtres	2	18,18
Autres	1	9,10
Total	**11**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Le tableau ci-dessus montre que 11 % des parents questionnés ont répondu que tous leurs enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas solarisés. 45,45 % de ceux-ci évoquent comme raison le manque de moyens et 27,27 % affirment avoir mis leurs enfants à l'apprentissage, tandis que les travaux champêtres enrôlent 18,18 % des enfants.

Y a-t-il des parents disposant des élèves dans les écoles privées ?

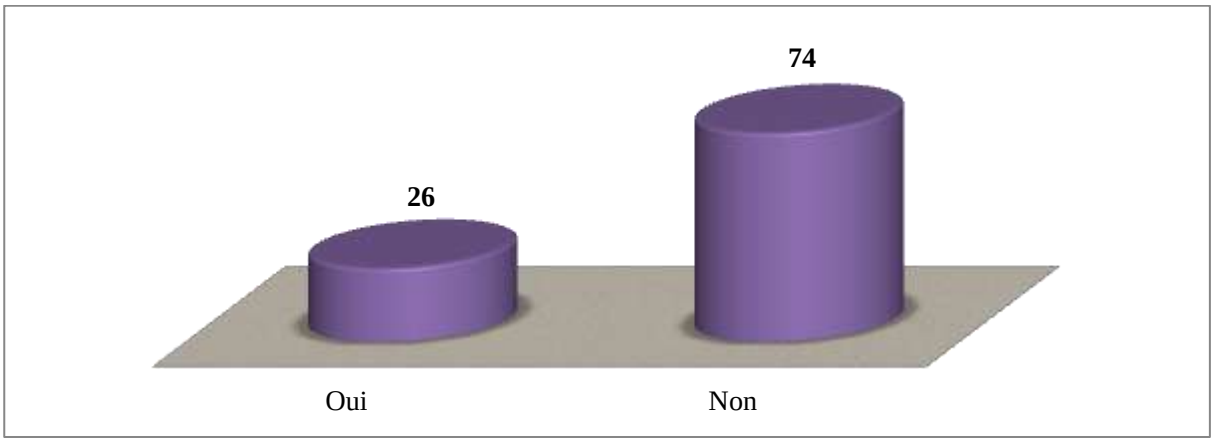


Figure 10 : Inscription des enfants dans les écoles privées

Source : Données du terrain, 2016

Cette figure vient montrer que 27 % des parents questionnés affirment qu'ils ont des enfants dans les écoles privées. Nous les avons questionnés sur la raison qui

les a poussés à inscrire leurs enfants dans les écoles privées plutôt que dans les écoles publiques. Les réponses sont consignées dans le tableau XII.

Tableau XII : Raisons de l'inscription au privé

Raison de l'inscription au privé	Effectif	Pourcentage (%)
Distance	6	22,22
Meilleure qualité	18	66,67
Autres	3	11,11
Total	**27**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Ce tableau stipule que 6 parents soit 22,22 % évoquent des raisons de distance. 18 soit 66,67 % des parents ayant inscrits leurs enfants dans le privé l'ont fait parce qu'ils pensent qu'il y a une meilleure qualité de l'enseignement. Les raisons ‘‘autres’’ font 11,11 %.

Quelle est cette proportion des parents ayant au moins un enfant dans les écoles publiques ?

Tableau XIII : Parents ayant au moins un enfant au public

Parents ayant au moins un enfant au public	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	91	91
Non	09	9,0
Total	**100**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

À travers le tableau ci-dessus, 91 parents soit 91 % de l'effectif total a un enfant dans le public. Nous nous sommes intéressés à savoir s'ils paient la contribution scolaire.

Ces parents payent t-ils la contribution avec cette mesure de gratuité ?

Tableau XIV : Payement de la contribution

Payement de la contribution	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	00	0,0
Non	91	100
Total	**91**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Conformément à la décision et suivant le tableau XIV, 100 % des parents affirment ne plus payer la contribution scolaire.

Dans le tableau suivant, nous verrons si à part la contribution que les parents affirment ne plus payer, s'ils paient d'autres frais en dehors de la scolarisation de leurs enfants.

Ces parents payent t-ils d'autres frais hormis la scolarisation rendue gratuite ?

Tableau XV : Payement d'autres frais hors la scolarisation gratuite

Payement d'autres frais	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	91	100
Non	00	0,0
Total	**91**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Tous les parents (100 %) interviewés affirment à travers le tableau XV, qu'ils paient beaucoup d'autres frais en dehors de la scolarisation rendue gratuite.

Les parents rencontrent t-ils des difficultés dans le payement des frais ?

Tableau XVI : Difficultés rencontrées dans le payement des frais

Difficultés rencontrées dans le payement des frais	Effectif	Pourcentage (%)
Aucune	11	12,10
Revenu insuffisant	52	57,14
Montant élevé	05	5,50
Nombre élevé d'enfants	21	23,08
Autres	02	2,18
Total	**91**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Le tableau XVI montre que 12 % des parents n'ont aucune difficulté à payer les frais de leurs enfants ; 57 % de ceux-ci évoquent un revenu insuffisant ; 6 % estiment le montant des frais très élevés, tandis que 23 % parle du nombre élevé de leurs enfants, qui ne leur permettrait pas de faire face à toutes ces dépenses.

Quelle est l'appréciation générale des parents face à cette mesure de gratuité ?

Tableau XVII : Appréciation de la mesure

Appréciation de la mesure	Effectif	Pourcentage (%)
Très satisfait	01	1,10
Satisfait	24	26,37
Peu satisfait	46	50,55
Pas du tout satisfait	20	21,98
Total	**91**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Ce tableau montre que 26,37 % des parents questionnés sont satisfaits de la mesure de la gratuité de l'école. 50,55 % en sont peu satisfaits tandis que 21,98 %

ne le sont pas du tout. Toutefois, un seul (1,10 %) parent est très satisfait de cette mesure.

3.3. De la progression des flux relatifs aux élèves-filles

3.3.1. De l'effectif global des inscriptions

Dans le tableau suivant, nous présenterons l'effectif général des inscriptions sur les cinq (05) dernières années.

Tableau XVIII : Effectifs totaux de 2003 à 2006 (avant la gratuité) et de 2013 à 2016 (après la gratuité)

Année	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Filles	1.629	1.614	1.683	2.570	3.708	3.255
Garçons	2.760	2.642	2.700	3.089	4.472	3.952
Total	4.389	4.156	4.383	5.639	8.180	7.207

Source : DDEMP-MC, 2016

Ce tableau montre que l'effectif des apprenants s'est sensiblement accru de 2013 à 2016 avec un accroissement total de 3.418 apprenants sur les 3 ans de scolarité, soit 1.626 filles et 1.792 garçons. Précisons que cet accroissement évolue en dents de scie.

3.3.2. Effectifs à l'inscription et taux d'évolution des élèves-filles

Les effectifs à l'inscription et le taux d'évolution des élèves-filles se résument comme suit.

Tableau XIX : Effectifs et taux des filles entre 2003 à 2006 (avant la gratuité) et de 2013 à 2016 (après la gratuité)

Année	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Filles	1.629	1.614	1.683	2.570	3.708	3.255
Taux (%)		- 0,92	3,31	57,76	127,62	99,81

Source : DDEMP-MC, 2016

Ce tableau montre clairement que l'effectif des élèves inscrits au CI de 2003 à 2006 a connue dans un premier temps une nette diminution et puis dans un second temps une légère augmentation qui toute fois insignifiante. En effet, considérant 2003 comme année base, nous constatons qu'entre 2013 et 2016, il a une nette augmentation de 941 élèves (57,76 %), de 2.079 élèves (127,62 %) puis de 1.626 élèves (99,81 %). Ce qui explique que la mesure de gratuité a eu un impact positif sur la scolarisation des filles à Aplahoué.

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET SUGGESTIONS

Dans ce chapitre seront présentées quelques critiques des données du terrain puis des suggestions seront formulées aux différents acteurs du système éducatif de la commune d'Aplahoué.

4.1. Discussion

4.1.1. Evolution des données scolaires dans la commune d'Aplahoué

On observe une augmentation significative des inscriptions à partir de 2006 dans la Commune. Cependant, de l'année 2001 à 2005, il n'y a pas eu une augmentation des effectifs. Ils étaient au contraire devenus stagnants (stables). Ils ont commencé à augmenter à partir de 2006 parfois en dent de scie mais atteignant un pic en 2015 de 128 %. Nous avons, dans un contexte où l'on parle de plus en plus de la promotion des filles, voulu voir s'il y a une évolution particulière des effectifs à leur niveau. Nous avons donc constaté avec les données du terrain qu'il n'y a pas une différence significative entre les deux séries donc pas d'évolution particulière des inscriptions au niveau des filles. Il n'y a donc pas eu d'amélioration de l'accès des filles à l'école dans cette période.

4.1.2. Des taux de scolarisation et d'abandon

La finalité de la mesure de la gratuité est d'atteindre une scolarisation totale des enfants. Tous les parents questionnés ont connaissance de la mesure prise par le gouvernement de rendre gratuite l'école. Malgré cela, nous avons pu relever que 24 % des parents questionnés n'ont pas tous leurs enfants en âge d'aller à l'école scolarisés. Cela confirme le problème de la non scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école. Des efforts restent donc à être faits dans cette Commune. Les principales raisons évoquées sont le nombre élevé d'enfants en âge d'aller à l'école au sein des familles mêlé de l'insuffisance des revenus qui les pousserait à ne pas les envoyer à l'école mais à les envoyer mener d'autres activités, surtout l'apprentissage. Ce qui est dû au fait que les parents ayants des enfants en âge scolarisables n'ont pas encore perçu l'importance et la nécessité d'envoyer les enfants à l'école.

Cependant, les directeurs questionnés, dans leur majorité, (71,43 %) ont noté une augmentation significative des inscriptions depuis la mesure. Aussi ont-ils noté une augmentation significative de la taille des effectifs et une régression des cas d'abandon.

Se référant aux données du terrain, on a noté un accroissement considérable de l'effectif des élèves alors qu'il était presque négligeable avant la mesure. C'est dire combien cette mesure a eu un impact positif sur la fréquentation de l'école. La mesure a donc permis une augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement du cycle.

Cependant, nos investigations nous laissent croire que de nombreux problèmes liés à cette mesure se posent.

4.1.3. Problèmes liés à la mise en œuvre de la mesure

4.1.3.1. De la qualité de l'enseignement

Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous, des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante, tel est l'objectif 6 de l'EPT.

D'après le document de stratégie pour l'atteinte du deuxième objectif du millénaire au Bénin, la norme en effectif est de 50 élèves par salle. D'après la Banque Mondiale, la norme serait de 40 élèves par classe. Mais dans la plupart des cas, les effectifs se situent entre 50 et 60 soit 39,28 % ; entre 60 et 70 soit 28,58 % puis 21,43 % entre 70 et 80 élèves. Ces effectifs ne favorisent pas la qualité de l'enseignement. Les enseignants le confirment à 92,85 %. Ils évoquent l'indiscipline des élèves, l'impossibilité de suivre chaque élève de façon personnelle et surtout sur le plan psychologique. Le nombre d'élève par classe est donc inadéquat pour une bonne qualité des enseignements. D'un autre côté, ces effectifs ne permettent pas une bonne exécution des PEV car, il est difficile pour l'enseignant d'organiser de façon efficace les activités de classe avec ces effectifs. Enfin, les enseignants qualifiés sont en nombre insuffisants. La quasi-totalité des directeurs d'école le

confirme. Les jeunes enseignants, d'après le CCS, ne le sont pas par vocation mais pour trouver un débouché, ce qui ne favorise pas le dévouement au travail et l'accomplissement d'un travail bien fait.

En dehors de la remarque que fait le CCS, il faut aussi remarquer que ces jeunes enseignants n'ont pas pour la plupart une formation requise. Certains parents rencontrés se sont attardés sur ce problème et ont affirmé avoir inscrit, malgré leurs charges leurs enfants dans des écoles privées pour cette raison. Ils vont jusqu'à imputer leur insatisfaction vis-à-vis de cette mesure à la baisse de la qualité des enseignements.

Somme toute la qualité de l'enseignement se retrouve mise à mal à cause des effets engendrés par l'augmentation des effectifs et le manque de qualification des enseignants. Mais ce problème ne devrait pas se poser s'il y avait un nombre suffisant de salles de classes et d'enseignants qualifiés pour couvrir la demande en éducation.

4.1.3.2. Disponibilité des salles de classe

Comme nous l'avons précédemment vu, la mesure prise a eu pour effet l'augmentation significative des effectifs. Comme le montrent les résultats, il n'y a pas eu un changement significatif au niveau du nombre de salles dans le même temps ou les effectifs connaissaient une ascension remarquable. Il se pose donc un problème ; le nombre de salles de classes est peu suffisant pour les effectifs enregistrés. Concernant l'état des salles déjà construites, 61 % des acteurs éducatifs de groupes scolaires affirment avoir des salles de classes en mauvais état. Il se pose donc avec acuité un problème de locaux destinés à recevoir les élèves qui s'inscrivent. Adjiwamou (2003 : 64) dans son analyse de la scolarisation au Togo est arrivé à la conclusion selon laquelle dans les milieux qui n'ont qu'une ou deux écoles, la fréquentation scolaire baisse lorsque la qualité des locaux, des infrastructures se détériore. 39 % des directeurs se plaignent de la précarité des salles dans lesquelles ils enseignent. Il se pose donc un problème de disponibilité de salles de classes à même de recevoir les élèves

Pour résoudre ce genre de problèmes, l'Etat béninois avait décidé de la construction par le génie militaire de salles de classes en matériaux définitifs, à même d'offrir aux écoliers et à leurs enseignants des conditions acceptables de travail. Mais le constat est là. Cette solution n'a pas semblé combler les attentes.

4.1.3.3. Matériels didactiques et fonctionnement des écoles

Le matériel didactique est peu suffisant. 61 % des directeurs questionnés l'ont affirmé. Or les effectifs ont sensiblement augmenté comme nous l'avons dit plus haut. Il s'en est suivi, dans la plupart des cas une augmentation significative des charges des écoles. Une investigation plus poussée nous a permis de comprendre que les écoles ayant des salles de classe en bon état n'ont pas eu un impact sur leurs charges. Ce sont plutôt celles qui ont des infrastructures défaillantes qui, obligés d'effectuer des travaux d'aménagement ont une augmentation de ces charges

4.1.4. Charges des parents

Les parents sont à 26,37 % satisfaits, 50,55 % peu satisfaits et 21,98 % pas du tout satisfaits de la mesure. Les raisons évoquées par les quelques présidents d'association de parents d'élève au vu de cette insatisfaction sont que :

- du fait des effectifs pléthoriques engendrés par la mesure, les enfants sont laissés à eux même et le niveau aurait baissé. Aussi, la sanction corporelle qui aurait été interdite le favoriserait ;
- l'école reviendrait plus chère car en même temps que les frais de scolarité ont été supprimés ; des frais supplémentaires ont été instaurés. Ceux-ci sont les photocopies, l'achat des cahiers d'activité, les carnets de correspondance, des souscriptions pour le payement des salaires des enseignants recrutés (1.000 F.CFA), frais pour l'organisation des fêtes scolaires, balais, bandeau, cours de renforcement, frais de dossiers, des taxes pour réparation des salles, les frais d'établissement de carte d'identité scolaire. A cela, il faut ajouter les dépenses liées à l'uniforme, au déplacement, tous des frais *indirects 1* qui sont pris en compte dans les frais entrant dans le domaine *du gratuit* selon le droit international sur la gratuité ;

- ils ne sont pas contents du fait que l'Etat les ait écartés de la construction des classes pour finalement construire des salles qui ne sont pas en matériaux définitifs. Ils veulent ainsi parler des salles construites par le génie militaire.

Ils auraient préféré participer à la construction des salles de façon communautaire ou construire les classes et laisser l'Etat les équiper tout en étant exonérés de tous les frais liés à la scolarisation de leurs enfants.

Cependant, ils encouragent cette décision en reconnaissant une plus grande fréquentation des écoles. Certains notent que la mesure leur a permis de réorienter ces frais vers d'autres fins en vu du meilleur épanouissement de leurs enfants.

La baisse de qualité emmène les parents à devoir acheter les manuels pour rehausser le niveau de leurs enfants. D'autres préfèrent envoyer leurs enfants dans les écoles privées toujours en recherche de la qualité pour leurs enfants. Cela met un bémol aux objectifs visés par la prise de cette mesure. Par ailleurs, les enseignants évoquent le manque de matériel adéquat pour une bonne exécution des PEV.

4.2. Suggestions

Bien que les projections présagent une atteinte de l'école universelle au Bénin, de nombreux problèmes minent encore le secteur. En effet, il ne suffirait pas d'envoyer tous les enfants à l'école et se suffire d'avoir des statistiques satisfaisantes, mais il faudrait aussi assurer une éducation de qualité pour la formation d'un capital humain de développement. À cet effet du coté de l'Etat, il faudrait :

- repenser la politique de formation et de recrutement du personnel enseignant ;
- planifier et exécuter un plan de construction de salles de classes par ordre d'urgence afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux écoliers et à leurs enseignants ;
- désengorger les salles pour atteindre les normes en terme d'effectif ;
- équiper progressivement les établissements scolaires en bibliothèque et en matériels conformément aux résolutions du dernier forum sur l'éducation et aux exigences du PEV ;

- mettre à disposition le matériel didactique dans son entièreté pour éviter aux parents d'effectuer des dépenses supplémentaires ;
- construire des cantines scolaires dans les zones défavorisées surtout pour mieux stimuler la fréquentation des écoles ;
- augmenter les subventions et créer des comités de suivi au niveau des circonscriptions scolaires pour suivre les dépenses d'éducation. Il faudrait donc renforcer les capacités de gestion budgétaires des administrateurs des groupes scolaires ;
- améliorer les programmes d'enseignement pour assurer la qualité du capital humain ;
- organiser des séances d'Information-Education-Communication pour motiver les parents à envoyer leurs enfants à l'école ;
- prendre en compte le caractère obligatoire de la scolarisation ;
- prendre en compte les frais *indirects de type 1 et 2* qui rentrent dans les charges pris en compte par la gratuité ;
- réduire les charges de fonctionnement des instances en charge de l'éducation pour mettre plus de ressources à la disposition de l'activité scolaire ;
- étudier des possibilités de rendre flexible le calendrier scolaire et les horaires d'enseignement pour permettre aux écoliers (surtout les filles) des zones rurales pris au matin par les travaux champêtres d'aller à l'école ;
- créer des structures d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques ;
- éradiquer au plus tôt les écoles à cycle incomplet ;
- mettre en place des cantines scolaires surtout dans les zones rurales
- poursuivre la formation dans les ENI et mettre en place un système de formation continue des enseignants ;
- renforcer les systèmes de contrôle de l'enseignement ;
- atteindre le ratio 1 livre/élève ;
- rendre effectif le transfert aux communes des compétences liées à ce secteur et les accompagner par des ressources ;
- relancer les réflexions pour la mise en place du système informatisé de gestion de l'éducation ;

- exonérer les privés investis dans l'éducation d'impôts ;
- renforcer les capacités du service statistique du Ministère ainsi que de l'INSAE pour favoriser un meilleur pilotage du système ;
- pallier à l'instabilité des structures en charge de l'éducation car ce changement opéré à l'arriver de chaque gouvernement ne facilite pas la continuité des actions et laisse croire que ce système ne dispose pas d'un plan d'action ;
- renforcer la FENA, les APE et AME dans leurs actions de contrôle de l'action des acteurs du monde scolaire.

A l'endroit des parents d'élèves de la commune d'Aplahoué que :

- ✓ il est important qu'ils comprennent que la scolarisation des filles est aussi capitale que celle des garçons car le monde a déjà trop évolué en ce sens où les femmes sont capables d'exercer presque tous les métiers qu'exercent les hommes de nos jours ;
- ✓ la gratuité de l'école est certes une mesure salutaire, mais vu les charges de l'Etat dans plusieurs autres secteurs vitaux de la Nation, il peut avoir de difficultés à rendre l'école maternelle et primaire totalement gratuite. Il revient alors à chaque parent d'accompagner l'Etat à sa manière à la réussite de la scolarisation des enfants en général et celle des filles en particulier dans la commune d'Aplahoué. Les relations écoles-familles obligent.

CONCLUSION

La constitution béninoise garantit l'éducation à tous les citoyens du Bénin car, elle a le pouvoir de transformer les vies. Elle accroît la liberté de choix et d'action des individus ainsi que leur autonomisation pour favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique de leur société, et elle leur fournissent les compétences nécessaires pour leur épanouissement personnel. La communauté internationale s'est engagée à travers le deuxième objectif du millénaire pour le développement à assurer la scolarisation de tous les enfants afin de faire reculer l'analphabétisme et par ricochet la pauvreté.

D'après le rapport mondial de suivi de l'EPT 2010, de nombreux pays ont accompli des efforts extraordinaires dans l'atteinte de cet objectif. Le Bénin, qui avait en 1999 l'un des taux nets de scolarisation les plus bas au monde semble aujourd'hui être en voie de réaliser l'enseignement primaire universel. En effet, de nombreux efforts ont été consentis et la décision de rendre gratuite l'accès à l'école est celle qui a eu le plus d'incidence. Elle a eu des résultats positifs. Les effectifs se sont considérablement accrus. Elle a favorisé une inscription plus massive des enfants et est donc un instrument efficace dans l'atteinte du deuxième objectif des OMD. Cependant, la suppression de la contribution n'a pas pour autant allégé les charges des parents qui ressentent toujours les charges qu'elles avaient car, de nombreux frais exigés par l'école viennent dissiper les effets positifs qu'aurait eu cette mesure. Par ailleurs, les conditions nécessaires à une mise en œuvre efficace de cette mesure ne sont pas réunies. Il y a un manque notable d'enseignants qualifiés, gage de qualité pour une école qui, rappelons-le est très agitée par la polémique sur l'adéquation des programmes en vigueur. On peut aussi noter, l'insuffisance des salles de classes disponibles face aux effectifs grandissants et comme par induction le manque de mobilier et de matériel pour assurer un bon déroulement des activités pédagogiques.

La fonction essentielle de tout système éducatif est de doter les jeunes des compétences dont ils ont besoin pour participer à la vie sociale, économique et politique. Scolariser les enfants dans l'enseignement primaire et les faire progresser

dans les petites classes pour atteindre l'enseignement secondaire n'est pas un but en soi, mais un moyen de dispenser ces compétences. Savoir si l'on parviendra ou non à réaliser l'éducation pour tous ne tient pas uniquement au fait que les pays auront assuré un plus grand nombre d'années de scolarité : l'indicateur final est, en dernière analyse, ce que les enfants apprennent et la qualité de ce qu'ils vivent dans l'éducation.

Il faudrait donc insister sur la qualité de l'enseignement dans la commune d'Aplahoué et veiller à la survie de l'enfant dans le système afin qu'il puisse tout au moins achever le cycle du primaire, parvenir en cours secondaire pour acquérir une éducation élémentaire suffisante pour constituer une base pour la construction de sa vie sociale et professionnelle.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

➢ Ouvrages

1. Adjiwanou, F. (2003). *Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants au Togo,* CERDI et URD, Université de Lomé, p.16.
2. Ahoyo, F. N. (2005). *Guide de l'enseignement*, Porto-Novo, Alafia 3ème édition.
3. Akihiro, C. (1994). *International Literacy Watch (Commission Internationale d'Alphabétisation) : mise en garde contre les belles paroles*, Education des Adultes et développement, 297 p.
4. Allal, L. (2005). *Régulation des apprentissages*, Bruxelles De Boeck.
5. Bloom, B. S. (1971). *Formative and summative evaluation of student learning*, New York, Marc Graw Hill.
6. Boko, G. (2009). *Psychologie et Guidance en milieu africain. Introduction à une relation éducative plus réussie entre éducateurs, parents et enfants africains*, Collection « Etudes », Editions CAAREC, Cotonou.
7. Daudet, Y. et Singh, K. (2001). *Politiques stratégiques d'éducation 2, le droit à l'éducation : analyse des instruments normatifs de l'UNESCO*, Paris, UNESCO, 34p.
8. Deblé, I. (2000). *La scolarité de la fille, étude internationale comparée sur les déperditions scolaire chez les filles et les garçons de l'enseignement primaire et du second degré*, UNESCO.
9. Dedy, S. & Bih, E. (1997). *Etude des déterminants familiaux de la scolarisation des filles et des enfants en zone de sous scolarisation de Côte d'Ivoire*, rapport final.
10. Dovonou, J. (2008). *Pourquoi la communauté ne bouderait-elle pas un nouveau programme d'étude ?* in Fit Education, n°002 de Mars-Avril.
11. Dovonou, J. (2008). *Quels obstacles aux succès des nouveaux programmes d'études ?* in Fit éducation, n°003 de Juin _ Juillet.
12. Durand-Delvigne, A. (1996). *Confrontation intergroupe de sexe et identité de genre : quelques effets du contexte scolaire*.

13. Duvauroux, J-L. (2006). *Vive la gratuité* in *Le Monde diplomatique*, juillet 2006, p.28.
14. Giordan, A. (1996). *Les conceptions de l'apprenant : un tremplin pour l'apprentissage*.
15. Hounyoton, H. (2009). *La protection de l'enfant vidomègon au Bénin : Mythe ou réalité ?* en *vue de l'obtention du Master 2 Recherche « Histoire, Droit, Droits de l'Homme »* Université Catholique de Lyon / UPMF Grenoble, 126p.
16. Hussain et *al.* (2006). *Développement du capital humain,* Publication du séminaire du centre de développement sur l'Afrique : réforme et croissance, Éditions de l'OCDE, Paris, 146p.
17. Hussain *et al.* (2006). *Développement du capital humain.* Publication du séminaire du centre de développement sur l'Afrique. Éditions de l'OCDE, Paris, 146p.
18. Ibata *et al.* (2003). *Déterminants de la demande de la scolarisation en Côte d'Ivoire, groupe de travail*, ENSEA, Côte d'Ivoire.
19. Kandolo On'ufuku Wa Kandolo, P. (2007). *La gratuite de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo : Contribution à la mise en œuvre des mécanismes spécifiques.* Mémoire de recherche présenté en vue de l'obtention du Diplôme Universitaire de 3ème cycle en droits de l'homme, spécialisation en droits économiques, sociaux et culturels. Collège Universitaire Henri Dunant, 300p.
20. Karimou, S. (2006). *L'évaluation des apprentissages scolaires, une colle ou un levier pour la réussite des apprenants ?*, Porto-Novo, CNPMS.
21. Mager, R. (1986). *Comment mesurer les résultats de l'enseignement ?*, Paris, Bordas.
22. Matalon, B. (1998). *L'expérimentation et l'observation*, in R. Ghiglione et J.F. richard, cours de psychologie, tome 2. Paris : Dunod, 3ème édition.
23. Mignanwandé, H. (1989). *Histoire de l'éducation en République Populaire du Bénin (De l'indépendance au bilan de 1981)*. Université René Descartes Paris V. Sorbonne. France.

24. Morissette, D. (1984). *La mesure et l'évaluation en enseignement*, Ste Foy, Québec, Canada, les Presses de l'Université de Laval.
25. Perrenoud, Ph. (1998). *L'évaluation des apprenants. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*.
26. Pryor, J. & Crossouad, B. (2008). *A socio-cultural theorization of formative assessment, oxford review of Education*, 34, 1-2.
27. Rey, B. (2008). *Les compétences à l'école : apprentissage et évaluation*, Bruxelles, De Boeck.
28. Rogiers, X. (2000). *L'évaluation des compétences des apprenants : Enjeux et démarches*, Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Lomé.
29. Singbo, N. (2006). *Dynamique de l'achèvement du cycle primaire par les filles au Benin*, ENEAM-ITS, 89p.
30. Toto, J-P. (1999). *Les déterminants familiaux de la scolarisation en Côte d'Ivoire, groupe d'études sur l'éducation en Afrique* (GRETAF-CI), Abidjan.
31. UNESCO (1997). *Rapport final et études de cas de l'atelier sur la destruction et la reconstruction de l'éducation dans les sociétés perturbées 15-16 mai 1997*, Genève, suisse organisé conjointement par le bureau international d'éducation et l'université de Genève sobhi tawil, pp.44-50.
32. UNESCO (2000). *Le droit à l'éducation, vers l'éducation pour tous au long de la vie*, éd. UNESCO, 102 p.
33. UNESCO (2010). *Rapport mondial de suivi de l'EPT*, p167.
34. UNESCO, 2012. *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, 472p.
35. UNESCO. (2003). *Rapport de la Table ronde ministérielle sur la qualité de l'éducation.* Kinshasa, 211p.
36. UNICEF, 2014. *Rapport régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur ''Tous les enfants à l'école d'ici 2015''*, 79p.

➢ Netographie

- https://sanscompromisfeministeprogressiste.wordpress.com/2015/11/25/le-benin-decrete-lenseignement-gratuit-pour-les-filles/ consulté le 22 mars 2016 à 18h47.

- https://www.unicef.org/benin/education.html consulté le 11 avril 2016 à 21h10.

ANNEXES

➢ QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PARENTS D'ELEVES

Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en Sciences de l'Education, nous effectuons la collecte des données sur ***'' Gratuité de l'école et scolarisation des filles dans la commune d'Aplahoué au Bénin : Etats des lieux et perspectives''.*** Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre. À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

I- Identification

Nom.....

Prénoms.....

Nombre d'enfants.....

Profession.....

Niveau d'étude.....

II- Questionnaire

1°) Combien avez-vous d'enfants en âge d'aller à l'école ?.....

2°) Sont-ils tous scolarisés ?

Oui Non

Si non pourquoi ne le sont ils pas ?

Pas en âge Manque de moyens

Autres (préciser).....

3°) Avez-vous des enfants dans une ou des écoles privées ?

Oui Non

Pour quelle raison ?

Distance Meilleure qualité

Autres (préciser).....

4°) En avez-vous dans le public ?

Oui Non

Si oui, payez vous la contribution pour cet (ces) enfant(s) ?

Oui Non

5°) Payez-vous d'autres frais liés à la scolarisation de ces enfants ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

Inscription Réinscription Frais de bulletin Achat de cahiers d'activités

Frais de composition Photocopies Cantine scolaire

Fournitures scolaires Uniformes Déplacements

Autres frais (précisez).....

6°) Quelles difficultés avez-vous à payer ces frais ?

Aucun Revenu insuffisant Montant élevé

Nombre élevé d'enfants Autres

7°) Savez vous que l'école maternelle et primaire est gratuite depuis la rentrée 2006-2007

Oui Non

8°) Que vous a apporté cette reforme ?.....

9°) Comment appréciez-vous cette mesure ?

Très satisfait Satisfait Peu satisfait Pas du tout satisfait

Pourquoi ?.....
.....

Quelle proposition faites-vous pour une meilleure efficacité de cette mesure ?.....

➢ QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX DIRECTEURS ET ENSEIGNANTS

Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en Sciences de l'Education, nous effectuons la collecte des données sur ***'' Gratuité de l'école et scolarisation des filles dans la commune d'Aplahoué au Bénin : Etats des lieux et perspectives''.*** Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre. À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

Depuis la prise de la mesure de la gratuité de l'école en 2006, quelles conséquences avez-vous ressenti

a°) au niveau des inscriptions

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

b°) au niveau des cas d'abandon

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

c°) effectifs

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

Le nombre d'élève par classe est il indiqué ?

Oui Non Pas du tout

De combien est il en moyenne ?

30-40 40-50 50-60 60-70 70-80

80-90 90-100 100-110 110-120

Y a t il des conséquences sur la qualité de l'enseignement ?

Oui Non

Si oui lesquelles ?.....

d°) la subvention

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

e°) charges et dépenses de fonctionnement

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

Arrivez vous à couvrir ces charges ?

Oui Non

Comment parvenez-vous à gérer l'année scolaire sur le plan financier
.....

f°) nombre de salles de classes

Augmentation significative Augmentation normale Rien du tout

Régression Régression significative

Le nombre de salles est il suffisant pour les effectifs enregistrés

Largement suffisant Suffisant Peu suffisant Pas du tout suffisant

Quel est l'état de ces salles ?

Très bon Bon Mauvais Très mauvais

Avez-vous des classes volantes ?

Oui Non

Si oui à quelle proportion ?.....

Avez-vous des salles en matériaux précaires ?

Oui Non

Si oui à quelle proportion ?.....

Le matériel didactique est il suffisant ?

Largement Suffisant Suffisant

Peu suffisant Pas du tout suffisant

Les enfants achètent ils les manuels ?

Oui Non

Si oui, pourquoi ?.....

Y a till suffisamment d'enseignants qualifiés pour couvrir les besoins ?

Oui Non

Si non, quelles en sont les raisons.....

La situation décrite après la mesure de la gratuité de l'école permet elle selon vous une bonne exécution des NPE

Oui Non

Pourquoi ?.....

Faites vous payer certains frais aux élèves ?

Oui Non

Lesquels.....

Que pensez-vous de cette mesure ?.....

Quelles propositions faites vous à l'endroit de
l'Etat ?.....
.....

➢ GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES CP/CCS/DDEMP

Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise en Sciences de l'Education, nous effectuons la collecte des données sur ***'' Gratuité de l'école et scolarisation des filles dans la commune d'Aplahoué au Bénin : Etats des lieux et perspectives''.*** Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre. À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

- Quels sont les objectifs de la mesure ?
- Ces objectifs sont ils atteints ?
- Quels sont les problèmes qui s'y opposent ?
- Etiez-vous réellement prêts pour cette mesure ?
- Si non quelles dispositions fallait-il prendre ?
- Solutions envisageable pour redresser la situation et atteindre l'EPT 2020
- Gratuité et NPE : cohésion difficile
- Avis sur la mesure
- Les charges des familles sont elles allégées
- Disponibilité des enseignants qualifiés
- Subventions de l'état

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 2
IN MEMORIUM 3
DEDICACE 4
REMERCIEMENTS 5
SIGLES ET ABREVIATIONS 6
LISTE DES TABLEAUX 7
LISTE DES FIGURES 8
RESUME 9
ABSTRACT 10
INTRODUCTION 11
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL 15
1.1. Problématique 15
1.2. Objectifs de l'étude 17
1.2.1. Objectif général 17
1.2.2. Objectifs spécifiques 17
1.3. Hypothèses 17
1.4. Clarification conceptuelle 17
1.4.1. Fille 17
1.4.2. Ecole 17
1.4.3. La gratuité 18
1.4.4. Scolarisation 18
1.4.5. Education 18
1.5. Revue de littérature 19
1.5.1. Contraintes liées à la demande en éducation 20
1.5.2. Facteurs liés à l'offre d'éducation 24
1.5.3. Evolution du concept de gratuité 25
1.5.4. Point partiel de l'éducation pour tous (EPT) 27
CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET APPROCHE
METHODOLOGIQUE 31
2.1. Cadre de l'étude 31
2.1.1. Situation géographique 31
2.1.2. Déterminants physiques 31
2.1.3. Aspects humains 33
2.1.4. Volet éducationnel 34
2.2. Démarche méthodologique 35
2.2.1. Type d'étude 35
2.2.2. Population d'enquête 36
2.2.3. Pré-enquête 36

2.2.4. Echantillonnage 36
2.2.5. Techniques et outils de collecte des données 38
2.2.6. Déroulement de l'enquête 39
2.2.7. Gestion des données 39
2.2.8. Difficultés rencontrées 39
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS 41
3.1. Etat des lieux fait par les acteurs éducatifs 41
3.2. Perceptions des parents sur la mesure 50
3.3. De la progression des flux relatifs aux élèves-filles 55
3.3.1. De l'effectif global des inscriptions 55
3.3.2. Effectifs à l'inscription et taux d'évolution des élèves-filles 55
CHAPITRE IV : DISCUSSION ET SUGGESTIONS 57
4.1. Discussion 57
4.1.1. Evolution des données scolaires dans la commune d'Aplahoué 57
4.1.2. Des taux de scolarisation et d'abandon 57
4.1.3. Problèmes liés à la mise en œuvre de la mesure 58
4.1.4. Charges des parents 60
4.2. Suggestions 61
CONCLUSION 64
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 66
ANNEXES 70